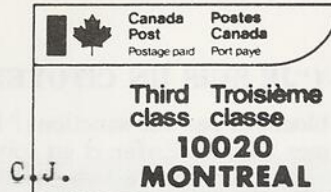


Bibliothèque Ville De Montreal,
1210, rue Sherbrooke est,
Montreal, 133, Que.



C.J.

ISSN 0577-3415

Bulletin du

Port de retour garanti. 1590 Avenue Docteur Penfield, Montréal H3G 1C5
Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe —

CERCLE JUIF



Montréal, Décembre, 1979

No. 188

Vingt-cinquième Année

“JE SUIS UN CITOYEN DE MA VILLE. . . CITOYEN DE JÉRUSALEM”

Article de Eliezer Ben Yisrael
Traduit par: C. DADOUN

Dans la lettre dont nous donnons le texte intégral, un habitant de Jérusalem exprime ses sentiments en termes clairs et non équivoques à l'intention de ceux qui voudraient nier le droit d'appartenance de la ville aux Juifs. Cette lettre fut publiée dans le Times Magazine d'Israël.

* * *

Je ne suis pas une créature venue d'une autre planète comme d'aucuns pourraient le penser. Je suis un habitant de Jérusalem. Je suis, tout comme vous, fait de chair et de sang. Je suis un citoyen de ma ville, faisant partie intégrale de mon peuple.

Mais auparavant, je dois vous dire certaines petites choses que j'ai sur le cœur.

Je ne suis pas diplomate et, pour cette raison, je ne mâcherai pas mes mots. Je ne cherche ni à vous faire plaisir, ni à vous persuader. Je ne vous dois rien. Vous n'avez pas bâti cette ville, vous n'y vivez point, et, vous n'avez pas pris part à sa défense lorsqu'ils sont venus pour la détruire. Et nous serions bien fous si nous vous laissions vous en emparer. Jérusalem a existé avant que New York ne soit. Déjà, à l'époque où Berlin, Moscou, Londres et Paris n'étaient que forêts miasmatiques et marais, une communauté juive prospère existait à Jérusalem. Celle-ci donna au monde ce que vous, nations,

avez rejeté depuis que vous êtes c'est-à-dire: un code d'éthique humaine.

C'est dans cette ville que les prophètes se sont promenés éblouissant par leurs propos fulgurants. C'est ici qu'un peuple qui ne demandait rien de plus que de vivre en paix, combattit les vagues de conquérants païens, se saigna en envoyant ses fils mourir au champ d'honneur, se jeta à corps perdu dans les flammes de son Temple en proie aux flammes, plutôt que de capituler et, quand finalement, il fut écrasé par des troupes numériquement supérieures et mené en captivité, il se jura qu'avant d'oublier Jérusalem, leurs langues se colleraient au palais et leurs bras droits se dessécheraient.

Car, alors que nous étions vos invités indésirables, pendant deux millénaires de souffrances, nous priâmes chaque jour pour retourner dans cette ville. Trois fois par jour nous demandons au Tout-Puissant:

“Rassemblez-nous des quatre coins du monde, conduis-nous tout droit

vers notre terre, restituez la miséricorde à Jérusalem, Ta ville et demeure - Y ainsi que Tu l'a promis”.

Lors de chaque fête du Grand Pardon et de Pâque, nous formulons avec ferveur l'espoir que l'an prochain nous serons à Jérusalem.

Vos inquisitions, vos pogroms, vos expulsions, les ghettos où vous nous avez pressés, vos conversions forcées au baptême, vos systèmes de quota, votre antisémitisme de bon train et enfin l'horreur de l'Holocauste (et ce qui est pis votre désintérêt stupéfiant face à cela, tout ceci ne nous a pas abattu). Ils auraient pu saper le peu de puissance morale que nous possédons mais, ils nous avaient coulés dans l'acier.

Pensez-vous qu'après avoir surmonté et subi tout ce que nous avons connu, vous pouvez maintenant nous abattre? Croyez-vous sincèrement qu'après être passé par Dachau et Auschwitz, nous soyons effrayés par vos menaces de

(Suite p. 2)

Le Congrès Juif Canadien et son Bulletin du Cercle Juif de Langue Française présentent leurs meilleurs voeux de bonheur et de paix à tous leurs lecteurs, pour Hanouca et pour l'Année Nouvelle 1980.

("JE SUIS UN CITOYEN . . ." Suite)

blocus et par vos sanctions? Nous sommes allés en Enfer et en sommes revenus. Un enfer de votre cru. Qu'est-ce que vous pourriez avoir de plus, susceptible de nous faire peur?

J'ai assisté par deux fois au bombardement de cette ville par des nations qui se prétendent civilisées. En 1948, alors que vous observiez de façon nonchalante, je vis des femmes et des enfants déshabillés et ce, après nous être rendu à votre demande d'internationaliser la ville. Ce fut une coalition meurtrière composée d'officiers Britanniques, d'artilleurs Arabes et de canonnières Américains.

Puis ce fut la mise à sac bestiale de la Vieille Ville: les massacres volontaires, la destruction gratuite de toutes les synagogues et écoles religieuses, la profanation des cimetières Juifs, la vente par un gouvernement aux appétits féroces des pierres tombales pour des matériaux de construction, pour des basse-cours, des camps d'armée et même des W.C.

Vous n'avez jamais desséré les dents!

Vous n'avez jamais élevé la moindre des protestations lorsque les Jordaniens ont exclu le plus saint entre tous nos lieux saints: le Mur Occidental, violant les promesses qu'ils avaient faites après la guerre. Une guerre qu'ils firent par accident, en dépit d'une décision des Nations-unies.

Pas un murmure n'a émané de vous alors que des légionnaires casqués ouvraient le feu de temps en temps sur nos citoyens de derrière les murs.

Vous avez souffert lorsque Berlin fut en état de siège. Vous envoyâtes sans tarder vos avions "afin de délivrer les galants Berlinois". Mais vous n'avez rien envoyé pas même une once de nourriture aux Juifs assiégés dans Jérusalem. Vous avez fulminé tant et plus contre le Mur que les Allemands de l'Est élevèrent en plein milieu de la capitale allemande. Mais vous n'avez pas émis un cri à propos de cet autre Mur, celui qui traversait le coeur de Jérusalem. Et, lorsque vingt ans plus tard le même phénomène se produisit et que les Arabes déclenchèrent un bombardement gratuit et cruel sur la Ville Sainte, est-ce que l'un d'entre vous leva le petit doigt? La seule fois où vous vous êtes manifestés ce fut lors de la réunification de Jérusalem. Vous vous êtes alors serrés les mains et avez parlé de façon altière de "Justice" et du besoin de la qualité "Chrétienne" voulant que l'on tende l'autre joue.

La vérité - et vous le savez fondamentalement - est que vous préféreriez que la ville soit détruite plutôt qu'elle ne soit gouvernée par des Juifs. Quelle que soit la tournure de phrase diplomatique que vous utiliserez, les préjudices anciens transpireront de chacun de vos mots.

NOMINATIONS AU CONSEIL CONSULTATIF

Ottawa — Le ministre d'Etat au Multiculturalisme, M. Steve Paproski, a annoncé la nomination du président et des membres du bureau de direction du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (C.C.C.M.) ainsi que celle des autres membres du C.C.C.M.

Le C.C.C.M., qui est formé de 100 personnes, conseille le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre d'Etat au Multiculturalisme, sur les questions qui ressortissent au développement du pluralisme culturel au Canada.

Normie Kwong, de Calgary, a été nommé président du Conseil, et son mandat est de un an. Maurice Arpin, de Winnipeg, et George Grodecki, de Weston (Ontario) ont pour leur part été nommés vice-présidents, eux aussi pour un an.

Le bureau de direction comprend également une représentante des Territoires et dix présidents provinciaux, tous nommés pour un an. Eva Couchie, de Fort Smith (Territoires du Nord Ouest), représente le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Les présidents provinciaux sont: Enrico A. Diano, de Vancouver (Colombie Britannique), Gurbachan Singh Paul, d'Edmonton (Alberta), Dick Friesen, de Warman (Saskatchewan), Carol Litman, de Winnipeg, (Manitoba), Taras Mokrity, de Toronto (Ontario), Ruth Dupont, de Montréal (Québec), Doris Bourgeois, de Frédéricton (Nouveau-Brunswick), Sylvia Hamilton, de Halifax (Nouvelle-Ecosse), Peter Kays, de Charlottetown, (Ile-du-Prince-Édouard), et Graham Mercer, de Saint-Jean (Terre-Neuve).

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Des accents aux majuscules

Montréal. — C'est maintenant réglé! L'Office de la langue française vient de recommander aux médias écrits d'information, comme aux gens d'affaires d'utiliser les accents, (tréma et cédille compris) sur les majuscules, lorsque les minuscules équivalentes en comportent, conformément aux recommandations des commissions de terminologie de l'Office et suivant les articles 116, 117 et 118 de la Charte de la langue française. La mesure devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'administration, dans les ouvrages d'enseignement, de formation et de recherche publiés en français au Québec, et dans l'affichage public.

Parution de 18 dépliants touristiques sur les régions du Québec

Le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche vient de publier 18 dépliants mettant en valeur les attraits touristiques de chacune de nos régions.

Chaque document regorge de renseignements pratiques, telles la liste des endroits à découvrir, des activités possibles et des festivités propres à chaque région.

Les dépliants sont maintenant disponibles dans les salles d'accueil, les kiosques de renseignements touristiques, auprès de plusieurs associations touristiques ou encore au Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

ENVIRONNEMENT PÂTES ET PAPIERS

Québec. — Des investissements estimés à quelque 325 millions de dollars seront engagés à court et long termes, entraînant des retombées économiques importantes au niveau de l'emploi et de l'achat de matériaux, afin de dépolluer les eaux usées dans les 57 usines de pâtes et papiers du Québec. De nouveaux règlements ont été édictés à cet effet par le département de l'Environnement en considérant que ces usines utilisent quotidiennement autant d'eau que la population entière du Québec, soit 670 millions de gallons d'eau, lesquels, après usage, sont chargés de 670 tonnes/jour de matières en suspension, de 1.600 tonnes/jour de matières organiques: autant de polluants qui ont détérioré les cours d'eau et créé des problèmes graves à la faune, à la flore, au goût et à l'odeur de l'eau potable.

ANIMA "G" 202



le Saint-Laurent et la Grande-Allée

Anima "G" est une division des services auxiliaires du ministère des Communications. Née en 1976, cette division s'est donné comme mandat d'animer l'édifice administratif "G" où plus de 4.700 personnes travaillent et où il est important de développer un sentiment d'appartenance.

Le dernier né de cette division, Anima "G" 202, est une promenade sise au 31^e étage de l'édifice "G" à quelque 202 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer.

Si "G" identifie l'édifice, "Anima" vous fera penser à "souffle", "âme", "vie", "animer" ou "animation".

C'est un lieu d'exposition.

Outre le panorama exceptionnel que vous offre la promenade, vous pourrez y admirer, tout au long de l'année, les travaux de nombreux artistes. On peut obtenir des renseignements sur ces expositions en composant le 643-6017.

De plus, ce complexe sert de lieu de réception. Les secteurs gouvernemental et para-gouvernemental pourront en soirée, y tenir des rencontres, réceptions, lancements de livres, remises de prix. . .

Pour information : 643-6017.
Heures d'ouverture : *Janvier — février — mars — avril*

Lundi au vendredi : sur rendez-vous
Mai — Juin — Juillet — août

Lundi au vendredi : 9h00 à 16h30

Dimanche : 13h00 à 16h30

Septembre — Octobre — Novembre

Lundi au vendredi sur rendez-vous

Dimanche : 13h00 à 16h00

Décembre : Lundi au vendredi sur rendez-vous

Pour obtenir un rendez-vous, il suffit de composer : (418) 643-3450 ou d'écrire à : Division Anima "G", Edifice "G" 1^{er} étage, Tour, 1035 de la Cheminée, Québec, G1R 4Y7.



Sainte-Foy et le grand Théâtre

Comité Commémoratif National de l'Holocauste du Congrès Juif Canadien

Un certain nombre de contacts ont été établis avec un bon nombre d'organisations françaises traitant de l'Holocauste dont entre autres le Comité International d'Auschwitz. Le Comité Commémoratif National de l'Holocauste espère acquérir des documents ressources en français sur l'Holocauste afin de les diffuser dans la région du Québec.



Lévis et le manège militaire

DÉPARTEMENT DES ARCHIVES DU CONGRÈS JUIF CANADIEN

Le Service de l'Inventaire National des Archives Privées de la Province du Québec, dirigé à l'heure actuelle par les Archives Nationales du Québec, sous la direction de Melle Elyse Tremblay, a effectué un examen préliminaire des Archives du Congrès Juif Canadien, l'une des plus importantes collections de documents de l'histoire du Canada se trouvant entre les mains de particuliers dans la province.

Le premier sommaire des Archives du Congrès indique 135 dossiers ayant trait au Congrès Juif Canadien et s'étend jusqu'en 1941; 140 boîtes couvrent la période allant de 1942 à 1952, et enfin 120 boîtes couvrent la période de 1953 à nos jours. Les dossiers personnels des résidents Juifs du pays totalisent 180 pieds de documentation, en plus des dossiers substantiels de 10 villes canadiennes se trouvant à l'extérieur de Montréal. 450 pieds de documents comprennent des informations sur les différentes institutions juives du Canada et notamment les documents à propos de l'Association de Colonisation Juive.

En plus de ces documents et de ces dossiers, le Congrès a également une collection de bandes magnétiques, de photographies, de disques, de certificats de peinture, une bibliographie de 15.000 catalogues et une collection de 400 vieux livres hébreux remontant au 18^e siècle.

L'enquête faite par les Archives Nationales souligne l'existence des publi-

(Suite p. 4)

BULLETIN DU CERCLE JUIF DE LANGUE FRANÇAISE

Publié par le

CONGRÈS JUIF CANADIEN

1590 Avenue Docteur Penfield, Montréal H3G 1C5

Tél. 931-7531

Directeur : MAYER LEVY

Rédacteur en Chef et Traducteur :

CHARLES DADOUN, L.Es-L. (S.G.W.U.)

Dépôt légal — Bibliothèque Nationale du Québec

LES CONVERSIONS

POINTS DE VUE DU RABBIN UZIEL

par le Rabbin Marc D. Angel

Traduction: C. DADOUN

L'une des autorités éminentes du rabbinat moderne fut le Rabbin Ben-zion Meir Hai Uziel (1880-1953) qui a oeuvré avec éclat à titre de Grand rabbin sépharade d'Israël au début de 1939. Le rabbin Uziel a eu une carrière extraordinaire tant au plan d'érudit qu'en tant qu'homme d'état. Reconnu universellement par son savoir, il fut un dirigeant actif en matière de problèmes juifs mettant en pratique ses convictions religieuses face aux situations politiques auxquelles le peuple juif se voyait confronté. Il fut un écrivain prolifique et rédigea de nombreux traités, articles et essais d'orientation et de pensée juive. Pour souligner l'importance de son influence permanente au sein de la communauté juive, une sélection de traités écrits par le rabbin Uziel a été récemment publiée en Israël. Ces traités montrent de façon claire que le rabbin Uziel fut un homme vaillant et d'un extraordinaire recours spirituel. Il traita chaque problème de façon profonde, analysant toutes les sources pertinentes se rapportant au sujet. Son oeuvre est écrite de façon claire, sans détours de raisonnement ou sans gymnastique intellectuelle. Il n'a jamais craint de traiter n'importe quel problème et il n'eut aucune honte à se prononcer à propos de décisions qui s'avéraient être impopulaires dans bien des cercles.

Un des problèmes importants qu'il développa dans son traité fut celui de la conversion au judaïsme. Il y eut et continue d'avoir de nombreuses questions se rapportant à la conversion en vue du mariage purement et simplement alors que le non-juif n'a pas véritablement l'intention d'observer la loi mosaïque de façon pleine et entière.

La tendance de l'opinion orthodoxe fut de considérer que toute conversion, s'il n'existe aucun engagement sérieux

envers l'observateur du judaïsme, était nulle et non avenue. Un rabbin orthodoxe a déclaré ce que beaucoup pensent, c'est-à-dire que: "la conversion au judaïsme sans engagement envers son observance n'a aucune validité et la personne convertie n'en demeure pas moins aux yeux de la Halakha un non-juif tout comme avant".

Le rabbin Uziel soumet un point de vue différent à ce sujet. Dans un traité écrit en 1943, le rabbin dit que lorsqu'un couple se présente devant un tribunal juif pour obtenir la conversion de son conjoint non-juif, nous devons permettre qu'une telle conversion ait lieu même si nous sommes convaincus que le converti n'observera pas totalement la loi juive. Nous ne pouvons pas adopter l'attitude arrogante suivante: étant donné que ces personnes ont fait étalage de leurs traditions juives en consommant un mariage mixte, nous ne pouvons pas les laisser souffrir leur sort de pécheurs. Tout au contraire, étant donné qu'ils se sont présentés devant les autorités du rabbinat, le couple désormais manifeste le désir de se joindre entièrement au peuple Juif. Ils montrent qu'ils veulent faire partie de la communauté juive.

Même si nous savons que la raison essentielle et même unique de la conversion est le mariage, une fois que tout a été dit et que tout a été fait, une telle conversion demeure encore valable au point de vue de la Halakha.

En fait, le rabbin Uziel soutient que de telles conversions ne sont pas seulement autorisables mais qu'en ce moment elles sont moralement valables. Les rabbins n'ont pas seulement l'autorisation de convertir un non-juif au nom du mariage, mais ils sont instamment priés de ne pas éviter la responsabilité d'agir de la sorte. Le rabbin Uziel pense que les conséquences entraînées par l'autorisation d'un mariage mixte qui aurait lieu ou qui est sur le point d'être célébré sont bien plus sérieuses que les implications d'une conversion si l'on tient compte du fait qu'il n'existe pas de situation idéale.

Le rabbin Uziel est particulièrement préoccupé par l'enfant né d'un mariage mixte. Celui-ci ne devrait pas être considéré comme un enfant perdu aux

yeux du peuple Juif. Donc, en encourageant la conversion d'une épouse non-juive, l'enfant a plus de chances de croître dans un milieu Juif.

Dans un traité qui date de 1951, le rabbin Uziel en vient à la conclusion qu'il est permis et en fait même obligatoire pour nous, d'accepter des convertis, même si l'on sait qu'ils n'observeront pas tous les commandements. On peut assumer que leur venue au judaïsme les amènera à devenir plus religieux. En les laissant se joindre à notre communauté, on peut renforcer la vie juive. Point n'est besoin de dire que nous nous devons de faire tous les efforts possibles pour leur enseigner la Torah et les encourager à observer nos commandements. Cependant, en dernière analyse, nous devons nous en remettre à notre sentiment de compassion et de raison.

L'opinion du rabbin Uziel a connu une forte controverse ainsi qu'on peut bien se l'imaginer. Son attitude libérale sur la question de conversion au judaïsme est rejetée par certains. Cependant, il possédait de toute évidence le Savoir et la foi nécessaires pour traiter d'une question aussi délicate, surtout de façon aussi directe. Un des rabbins éminents écrivit à propos du rabbin Uziel qu'il "personnifiait la tradition rabbinique sépharade de par son analyse des sources, sa clarté de langage et le courage de ses opinions".

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE

La Bibliothèque Publique a invité le Dr. Lucien Israël qui a donné une conférence le lundi 12 novembre 1979 sur le thème: "L'Humour juif chez Freud".

Le conférencier est professeur de psychiatrie à l'Université de Strasbourg et a publié de nombreux ouvrages.

Le Dr. F. Grunberg a introduit le conférencier et le Dr. Victor Goldbloom a également pris la parole pour s'adresser à l'auditoire.

Cet événement a été réalisé dans le cadre du comité des activités culturelles en langue française de la Bibliothèque Publique Juive.

(ARCHIVES . . . Suite)

cations des Archives Juives du Canada, la série originale et les 14 numéros de la nouvelle série. Les Archives mentionnent également le brouillon du manuscrit de toutes les phases de l'histoire de la communauté juive dans ce pays depuis 1960.

L'État et les Communautés Culturelles

Tel fut le titre du Colloque qui se tint à l'Université du Québec à Montréal les samedi 3 et dimanche 4 novembre 1979. Plus de cinq cents personnes prirent part aux 3 activités principales: *Culturel* (5 ateliers) *Social* (6 ateliers) et enfin *Economique* (4 ateliers).

Le Dr. Camille Laurin, Ministre d'Etat au Développement Culturel, prononça d'entrée de jeu les objectifs précis et importants: connaître les modes et conditions de vie de vos communautés dans les divers milieux et régions où elles se sont rassemblées, identifier leurs problèmes concrets, leurs inquiétudes et leurs aspirations, évaluer la qualité des services qu'elles reçoivent du gouvernement du Québec, définir les conditions d'une participation à la vie québécoise qui favorise leur épanouissement culturel en même temps que le progrès de notre patrie commune.

Le Dr. C. Laurin fit également part de la décision du gouvernement qui, afin de mieux informer les communautés culturelles sur les lois, règlements, services et programmes qui les affectent, vient aussi de nommer au bureau de Montréal de Communication-Québec trois fonctionnaires qui pourront les renseigner dans leur langue.

De plus, en consultation étroite avec les communautés culturelles les plus importantes, Radio-Québec inaugurera bientôt, au coût d'environ un million, une série de 26 émissions de 30 minutes chacune, axées sur leurs caractéristiques, besoins et problèmes, dans leur langue d'origine.

Faisant le tour d'horizon des nombreux ateliers (15), le ministre a résumé en ces termes l'essence même de ce qui devrait être notre réflexion: "La première, véritable clé de voûte de tout l'édifice, se résumerait ainsi: Comment respecter des traits culturels singuliers à l'intérieur du principe fondamental de la convergence des cultures? Comment réaliser une culture dominante sans qu'elle ne devienne une culture de domination? Comment soutenir des groupes minoritaires vigoureux et actifs sans qu'ils ne deviennent de véritables sociétés parallèles? Quel est le rôle de vos médias d'information? Remplissent-ils vraiment leurs fonctions médiatrices auprès de vos communautés? Quant à Radio-Canada et Radio-Québec, quelle est leur place dans l'information des communautés

culturelles autres que francophones et anglophones? Les médias francophones et anglophones quant à eux, sensibilisent-ils suffisamment leur clientèle à la culture des autres communautés? Contribuent-ils à développer cette démocratie culturelle sans laquelle la démocratie tout court devient un mot vide de sens"?

Il faut, comme le Ministre l'a souligné, éviter de vivre sous le règne des "deux solitudes" tout comme l'écrivait il y a vingt cinq ans Hugh McLennan.

Ce colloque fut d'une envergure géante et a couvert les principaux points de la VIE (sociale, économique et culturelle). Il faut bien considérer que tout ne peut être résolu en deux jours! Rome ne s'est pas construite en un

jour. Mais petit à petit l'oiseau faisant son nid, il y aura certainement des résultats concrets et nul ne pourra alors s'empêcher de penser à l'époque où ce colloque s'est tenu.

Nous attendons de recevoir tel que promis, le cahier des résolutions et le Congrès Juif Canadien veillera à ce que celles-ci soient mises en vigueur pour le bienfait de l'ensemble des communautés culturelles.

Seul le temps permettra, en se tournant vers le passé, de considérer si un certain chemin a été accompli. Au nombre des représentants du Congrès Juif Canadien, il y eut le Dr. J. Kantrowitz, M. Mayer Lévy à l'éducation et à l'immigration, et M. Charles Doudou qui couvrit les médias.

Mois de la Musique Juive

Le Comité de la Musique Juive du Congrès Juif Canadien, Région du Québec, sous la présidence du Dr. Sabina Ratner, a donné son "Concert inaugural d'automne".

Plus de 200 personnes furent présentes lors de cet événement qui s'est tenu le 25 octobre 1979 en l'Edifice Samuel Bronfman à Montréal.

Lors de ce programme, il y eut l'oeu-

vre originale du compositeur juif canadien, Eli Rubinstein sur le thème: "LIT WINDOWS ON A FRIDAY NIGHT".

Cette musique instrumentale fut exécutée par Luis Grinhaus, violoniste, et Bertha Grinhaus, pianiste. Il y eut également l'exécution de pièces de musique de Mozart, Partos et Stravinsky.



De gauche à droite: Bertha Grinhaus, Eli Rubinstein, Luis Grinhaus et le Dr. Sabina Ratner.

BOB KAPLAN

Critique de l'Opposition officielle

M. Bob Kaplan est député libéral de York Centre, une circonscription de banlieue située à North York dans le Toronto métropolitain. Il est critique de l'Opposition officielle en matière d'immigration et de citoyenneté et membre du groupe consultatif parlementaire présidé par le très honorable P. E. Trudeau. M. Kaplan était, jusqu'aux élections générales de 1979, président du Comité permanent des Communes des Finances, du commerce et des questions économiques et il a présidé les audiences de la révision décennale de la Loi sur les banques qui a donné lieu à un rapport. M. Kaplan fait partie de l'exécutif du Comité spécial de surveillance des accords d'Helsinki. Il a également occupé le poste de secrétaire parlementaire des ministres des Finances et de la Santé et du Bien-être social. M. Kaplan a été député de 1969 à 1972 et de 1974 jusqu'à présent. Auparavant, il pratiquait le droit à Toronto.

Agé de 42 ans, M. Kaplan est natif de Toronto. Il a fait ses études dans les écoles de Toronto et à l'Université de Toronto. Il a obtenu une maîtrise en sociologie avec mention, remportant 17 prix et bourses d'études. M. Kaplan a été président du Comité de la "parlotte" de l'Université de Toronto, pré-

sident de sa fraternité Sigma Alpha Mu, et, reporter et critique d'art au Journal de l'Université. Il a également été membre de l'équipe de rédaction de la Revue de droit; en 1961, on lui décerne sa licence en droit après qu'il ait obtenu des notes supérieures en droit constitutionnel, droit des délits, et, en droit commercial. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1963.

M. Kaplan a été directeur de la *Canadian Hearing Society*, membre du conseil d'administration du B'nai B'rith, District 22 et administrateur de la congrégation Beth Tzedec à Toronto. M. Kaplan est directeur du *Canadian Jewish Welfare Fund* (Fonds de bienfaisance juif canadien) et membre du Comité Conjoint des relations communautaires du Congrès Juif Canadien. M. Bob Kaplan est également membre de l'Association canadienne d'études fiscales, du Comité pour un Canada indépendant et de l'Association canadienne pour les libertés civiles.

En 1968, après son élection au Parlement, M. Kaplan a été nommé membre de la délégation canadienne à la 23ème Assemblée générale des Nations-unies à New York et il est retourné aux 24ème et 25ème Assem-

blées à titre d'expert-conseil de la délégation canadienne. A plusieurs reprises, il a pris la parole devant l'Assemblée générale à New York et pendant la conférence de Genève sur le désarmement. M. Kaplan a assumé, entre autres, la direction des travaux préparatoires à la Conférence internationale sur le droit de la mer et de la Conférence de Stockholm sur l'habitat humain.

De 1972 à 1974 outre la pratique du droit, M. Kaplan a travaillé à titre de conseiller en matière d'affaires canadiennes à l'Institut Hudson de New York où il devait séjourner une semaine par mois. Il a plus particulièrement travaillé à l'établissement de prévisions concernant l'avenir économique et politique du Canada et il a prononcé des exposés à ce sujet lors des conférences organisées par l'Institut au Japon, en France et aux Etats-Unis. M. Bob Kaplan parle couramment le français et l'italien.

M. Kaplan réside à Toronto. Il a trois enfants: Jennifer, 15 ans, John, 14 ans et Raquel, 12 ans, M. et Mme Kaplan sont co-auteurs d'un livre publié par Toronto Life, *Bicycling in Toronto*.

HOMMAGE À M. NESSIM GAON



M. Nessim D. Gaon

"Je suis un citoyen de Kiryat Shemona" a déclaré M. Nessim D. Gaon, Président de la Fédération Séphardie Mondiale, alors qu'il recevait le titre de

Citoyen d'Honneur dans cette partie du Nord d'Israël. Le Premier Ministre, M. Menahem Begin, s'était joint aux dignitaires qui honoraient M. Gaon.

Mme Liliane Winn, présidente de la Fédération Séphardie Américaine, était au nombre des personnalités du monde juif qui étaient venues honorer M. Nessim Gaon. Le major Saad Haddad, Commandant des Forces du Sud du Liban, M. Albert Bénatar, président de la Fédération Séphardie Française. Mme Nessim Gaon et sa fille Danielle, furent présentes.

En acceptant le titre de Citoyen d'Honneur, M. Gaon promet de se consacrer à l'amélioration de la qualité de la vie à Kiryat Shemona. En raison de la proximité de cette ville avec le Liban et la Syrie, Kiryat Shemona a été le lieu d'attaques répétées à la roquette par l'O.L.P. ainsi que l'objet

d'un raid terroriste. M. Gaon fit une visite de la ville accompagné des fonctionnaires municipaux qui lui demandèrent de les aider à stabiliser la croissance de la ville et de construire un centre touristique. Il prit l'engagement de fournir les ressources humaines manquantes tels qu'un centre pour jeunes si désespérément nécessaire, la scolarité pour orphelins et un programme culturel sépharade.

"En dépit des adversités, la présence même de la population de Kiryat Shemona constitue le symbole même de la persistance spirituelle de cette ville en voie de développement" déclara M. Gaon qui conclut sur cette note:

"Faire partie de Kiryat Shemona est une marque d'honneur. Cette ville en voie de développement dont la majorité de la population vient d'Afrique du Nord, constitue l'espoir d'Israël, la promesse de lendemains meilleurs".

Déclaration du C.C.R.C. du C.J.C. et du B'nai B'rith (Région de l'Ontario)

Nous sommes préoccupés par les tensions actuelles qui affectent la population noire du Toronto Metropolitan, groupe de personnes qui semblent avoir déposé des plaintes à propos d'un besoin de renouvellement d'une culture qui requiert la compréhension et une communauté qui mérite notre sympathie. Cette communauté, une fois son existence consolidée, enrichira et contribuera à l'ensemble de notre société.

Les plaintes qui ont émané de la communauté noire sont symptomatiques d'un malaise plus profond. En tout premier lieu, nous pensons que les communications des mass media, particulièrement la partie qui se rattache à la presse, ont exacerbé la situation, déversant de l'huile sur le feu par la publication continuelle de documents ou d'articles virulents. Ceci n'a pas seulement fait en sorte qu'il y ait des points de vue fanatiques, mais a oeuvré afin de miner les efforts visant à empêcher l'embrasement de se répandre.

La communauté juive de ce pays et de cette ville a, depuis sa mise sur pied, pris la défense des droits de la personne et pris la défense en faveur de la compréhension de facteurs inter-raciaux, inter-religieux et inter-ethniques. Notre conduite indique que cette préoccupation des droits de la personne re-

monte à plusieurs années déjà et a abouti à la rédaction de la législation proscrivant toute discrimination en matière d'emploi et dans les lieux publics. Tout récemment, il y eut la rédaction d'une loi empêchant la propagande haineuse. Il est donc malheureux qu'en 1979, une situation aussi tendue et une méfiance mutuelle soient intervenues à Toronto.

Nous ne formons qu'une seule communauté et nous ne pouvons nous isoler l'une de l'autre. L'heure est venue pour nous de parler ouvertement. De plus, nous sommes tenus par notre foi d'être le gardien de notre frère. Nous invitons les dirigeants de la communauté noire ou de toute autre communauté à avoir un échange afin de déterminer si nous pouvons être d'un appui quelconque dans la situation actuelle.

Il y a déjà eu un début de fait dans ce sens. En toute humilité nous espérons que, quelle que soit l'expérience que nous ayons connue au cours des années passées en matière de problèmes religieux et raciaux, celle-ci peut être d'une certaine utilité en soulignant le chemin à suivre pour la communauté noire ou toute autre communauté afin de réduire les tensions.

Il serait superflu de dire que nous sommes tout ce qu'il y a de plus opposé

à une violence inutile gratuite. Celle-ci est absolument antithétique avec le mode de vie du pays et avec les valeurs et les objectifs de notre société. Nous recommandons fermement aux dirigeants de nos agences, chargées de la mise en exécution de la loi, que ce problème, dans sa totalité, soit pris en considération sérieusement et de façon objective. Les rumeurs continues et les rapports de violence ne font que répandre une plus grande défiance ainsi que l'inimitié, et, de ce fait, détruisent la confiance établie vis-à-vis des institutions qui ont jusqu'ici obtenu du public sa confiance et sa crédibilité.

Nous déplorons les accusations faites par un officier à l'effet que les plaintes émanent de personnes qui elles-mêmes sont irrespectueuses des lois. Les personnes que nous connaissons et à qui nous avons parlé sont de bons citoyens ayant une intégrité civique.

Nous croyons que la nomination du Cardinal Carter constitue un début vers le rétablissement de la bonne volonté et de l'harmonie dans cette communauté et, la communauté juive est prête à jouer son rôle dans n'importe quel programme destiné à servir un tel dessein.

FRATERNITÉ DE LA RÉSISTANCE

Au cours de son Assemblée mensuelle du mois d'octobre 1979, le Mouvement "Fraternité de la Résistance", animé par le Colonel Charles ARNOULD, le Docteur Léon BOUTBIEN, Henri DUVILLARD et Ralph FEIGELSON, s'est ému de l'usage abusif du terme de Résistant qui, de même que le titre de Déporté, a pris un sens historique au cours de la dernière guerre mondiale.

Les anciens Résistants groupés dans la FRATERNITE DE LA RESISTANCE sans distinction d'opinion politique ou de croyance religieuse expriment leur indignation à la suite des propos tenus par des terroristes, notamment Yasser ARAFAT à la Télévision, assimilant le combat de l'O.L.P. à celui de la Résistance française. Les résistants n'ont jamais proposé le génocide d'un peuple pour fai-

re entendre leur Droit, bien qu'à l'époque ils aient été privés par l'occupant de tout moyen d'expression politique; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour ceux qui pratiquent un terrorisme sanglant et gratuit. Les Résistants n'ont jamais assassiné des femmes et des enfants, ni attaqué les populations civiles dans des pays étrangers: ils combattaient pour la libération de leur Patrie envahie et pour une organisation démocratique et pacifique du monde et non pas pour un despotisme aveugle et cruel dont l'Iran, la Lybie ou Cuba sont des exemples tragiques.

L'heure est venue pour toutes les Associations d'Anciens Résistants et de Victimes du nazisme, d'organiser, ensemble, sur le plan politique, civique et juridique, la défense morale du titre de Résistant, le premier d'entre eux étant le Général de GAULLE.

FÉDÉRATION SÉPHARDIE DU CANADA

D. David Satok, Président de l'Exécutif National du Congrès Juif Canadien, M. Alan Rose, Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien, et M. Mayer Lévy, Directeur des Relations Communautaires du Congrès Juif Canadien, Région du Québec, ont représenté le Congrès Juif Canadien lors de la Convention de la Fédération Séphardie du Canada, qui s'est tenue à Toronto.

M. Satok ainsi que l'Hon. Aharon Abouhatzera, Ministre Israélien des Affaires Religieuses, ont adressé un message de félicitations lors de cette Convention.

M. Joe Benarroch a été élu Président de la Fédération Séphardie du Canada.

Propos sur la Communauté Juive Italienne

par Marc D. Angel
Traduction de : C. DADOUN

En janvier 1939, Silvano Arieti quitta l'Italie fasciste pour immigrer aux Etats-Unis. Il n'avait alors que 24 ans. Diplômé de l'école de médecine de Pise, Arieti était au nombre des Juifs italiens qui émigrèrent durant cette période vers les Etats-Unis, Israël, l'Amérique Latine et d'autres havres de paix.

La petite colonie de Juifs italiens de New York, dont Arieti fait partie, forma un groupe étroitement lié. La synagogue Spanish & Portuguese créa un club à l'intention des nouveaux venus Juifs italiens.

Avec le temps, ils constituèrent un groupe instruit, cultivé ayant un grand optimisme quant à leur futur.

La petite communauté juive italienne des Etats-Unis s'est faite remarquer de bien des façons. Arieti est lui-même devenu l'un des principaux psychiatres de ce pays. Son cousin, le Dr. Jules Bemporad est professeur adjoint en psychiatrie au Centre de Santé Mentale Massachussets de l'Ecole de Médecine de Harvard. Deux Juifs italiens venus aux Etats-Unis remportèrent les prix Nobel en physique (Emilio Segre) et en médecine (Salvador Luria). Quant aux autres Juifs italiens, ils ont fait d'importantes contributions en psychiatrie, musique, cinéma et peinture.

Le succès des Juifs italiens n'a rien d'étonnant, ils furent le produit d'une société italienne tolérante à souhait jusqu'à la montée du fascisme. Selon Arieti, après l'unité de l'Italie réalisée au cours de la seconde moitié du 19^e siècle, il n'y a eu aucun pays en Europe où les Juifs se sont sentis aussi bien acceptés de l'ensemble de la population.

Bien que les Juifs d'Italie n'ont jamais dépassé le seuil des 80.000, ils n'en jouèrent pas moins un rôle important dans la vie du pays, particulièrement à Ferrare, Milan, Turin, Venise, Rome et Trieste. L'Italie fut le premier pays chrétien à avoir un ministre Juif — Luigi Luzzatti — qui occupa cette fonction en 1910 et 1911.

Au tout début du règne de Mussolini, les Juifs d'Italie continuèrent de prospérer. Ce ne fut que lorsque Mussolini traita avec les Nazis que les Juifs d'Italie sentirent le danger. Cependant, les Juifs italiens n'éprouvaient pas ce sentiment paralysant d'impuissance.

En grande partie, les Juifs d'Italie ont pu en fin de compte réussir à se sauver. Des 40.000 Juifs qui étaient restés en Italie après le signal officiel de l'antisémitisme, quelque 7.000 furent déportés et tués. La plupart des autres Juifs trouvèrent le moyen de se cacher ou de trouver asile auprès d'amis Chrétiens. Aujourd'hui, la population juive d'Italie est d'environ 35.000 dont la majorité se trouve à Rome et plusieurs autres villes importantes.

Une histoire intéressante sur l'Italie fasciste déverse une certaine lumière sur les retombées de l'holocauste à propos des Juifs d'Italie. Silvano Arieti a écrit un petit livre très dense intitulé : "The Parnas" (Basic Books, 1979) dans lequel il raconte l'histoire authentique de Giuseppe Pardo Roques, alors président de la communauté de Pise.

Arieti de concert avec tous les Juifs de cette communauté, respectait profondément leur parnas (*président*) pour son grand savoir et sa générosité. Toutefois, malgré toute sa noblesse de pensée, Pardo, âgé de 64 ans en 1939, avait une frayeur irraisonnée des chiens. Cette maladie mentale eut une profonde conséquence dans sa vie et lui fit même craindre de quitter sa propre maison. Ce fut en raison de cette frayeur que Pardo ne s'enfuya pas de Pise mais demeura dans sa maison avec des amis — tant Juifs que non-Juifs — au cours de l'occupation Nazie.

Dans le livre "The Parnas", Arieti décrit la mort de Pardo et celle de tous ses invités qui se trouvèrent aux mains des Nazis. Cependant, ce livre offre également une analyse profonde de l'esprit de l'homme. Une personne qui est mentalement malade peut avoir une grande perspicacité ou une grande sagesse à offrir. La maladie comme telle, ne peut servir parfois à recouvrir une vue profonde de la vie.

La communauté juive de Pise compte aujourd'hui une centaine de familles. Le Dr. Arieti a demandé qu'une partie des droits d'auteur perçus de son livre, soient versés afin d'appuyer financièrement la synagogue de Pise.

L'histoire a ainsi complété sa révolution. Giuseppe Pardo qui, pendant de nombreuses années, fut le pilier de la communauté juive de Pise, aujourd'hui même dans sa mort, verra son nom associé à l'appui de la communauté qu'il a desservie avec amour.

Consultation par le public des guides d'Emploi et Immigration Canada

Ottawa: - Le ministre d'Emploi et Immigration Canada, M. Ron Atkey, a annoncé que la Commission a mis ses guides à la disposition du grand public dans ses divers bureaux locaux du pays.

Ces guides font état de la politique des opérations se rattachant aux Services d'emploi, à l'Assurance-chômage et à l'immigration. Les guides concernant les services dispensés sont placés dans nos 800 bureaux, à la disposition du public qui pourra les lire sur place.

On prévoit que ce service sera accessible d'ici la fin novembre, lorsqu'un nombre suffisant d'exemplaires des guides seront disponibles. Le personnel de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada se fera un plaisir de photocopier des extraits des documents (dix pages au maximum) aux frais de la Commission.

Les guides traitent :

Des procédures et des techniques d'enquête concernant le contrôle des prestations,

des critères médicaux concernant les prestations de maladie du Régime d'assurance-chômage ;
du codage et des procédures concernant les systèmes informatiques et les dossiers de l'Immigration ;
des techniques de filtrage et d'enquête utilisées dans le cadre des programmes d'immigration.

Les Centres d'Emploi du Canada et les Centres d'Immigration du Canada se préparent actuellement à donner ce service au public.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, L'ÉGLISE ANGLICAINE ET L'ÉGLISE ORTHODOXE CHOISISSENT UN RABBIN

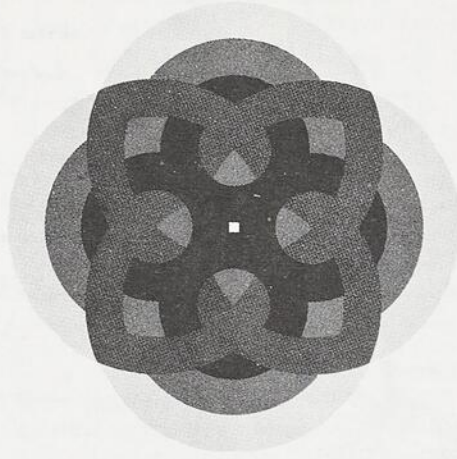
APERÇU DU CENTRE CANADIEN D'OECUMÉNISME

Le Centre canadien d'oecuménisme est un organisme sans but lucratif qui s'est donné la mission de promouvoir le dialogue, la compréhension mutuelle et la collaboration entre les membres de diverses confessions et de diverses cultures. Depuis son ouverture officielle en 1963 par S. E. le cardinal Paul-Emile Léger, le Centre accomplit un travail d'information, d'éducation, de dialogue et de projets conjoints aux plans local, régional, national et international. Tous ses services sont bilingues.

Le Centre a largement contribué à la fondation du Groupe mixte de travail composé de représentants du Conseil canadien des Eglises et de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Il est également représenté aux commissions nationales permanentes entre l'Eglise catholique et l'Eglise anglicane, l'Eglise Unie du Canada et le Congrès Juif Canadien.

Des membres du Centre participent à des rencontres, font de la recherche, agissent en qualité de personnes-ressources et donnent des causeries un peu partout au Canada.

Une bibliothèque spécialisée comprend 2.500 livres et reçoit 112 périodiques. Le Centre publie un bulletin trimestriel en français et en anglais.



Le Centre est régi par un conseil d'administration formé de neuf membres. Il s'est doté d'un comité consultatif qui représente les régions du Canada et encourage l'échange d'idées.

Le Père Irénée Beaubien, s.j., dirige le Centre. Il est assisté d'un personnel de cinq personnes à temps complet et de plusieurs aides bénévoles à temps partiel.

RAISON D'ÊTRE

Le Centre canadien d'oecuménisme veut aider les croyants de confession et traditions culturelles diverses :

- à se connaître et à se comprendre ;
- à grandir dans le respect mutuel ;

à affronter ensemble les problèmes contemporains ;

à construire l'unité dans la diversité.

OBJECTIFS

Afin de continuer et de développer ses services, le Centre canadien d'oecuménisme veut établir un fonds de \$900.000. Environ \$285.000 ont été recueillis déjà. Nous vous demandons de faire votre part sans délai.

Le Centre ne promet pas de miracles. Il concourt à éliminer au moins une des causes de dissension dans notre société par ses échanges entre les croyants de différentes confessions.

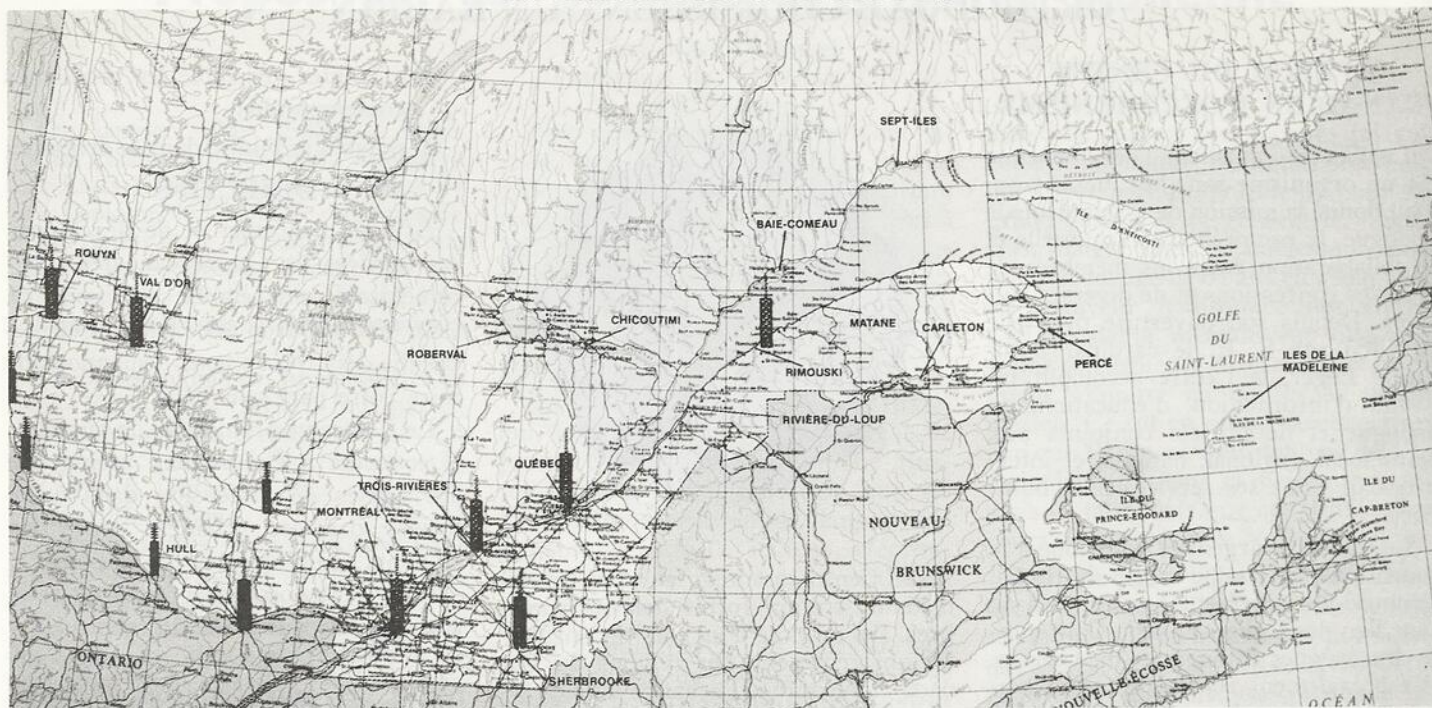
L'on peut voir une preuve de cette fraternité dans le choix du rabbin Harry J. Stern au titre de Grand Montréalais des deux dernières décennies dans le domaine de la religion. Qui l'a choisi? Un jury formé de l'évêque auxiliaire catholique, l'évêque anglican et l'archimandrite orthodoxe de Montréal. Il n'y a certes pas de plus grand témoignage à l'égard des objectifs du Centre et de la nouvelle compréhension qui se manifeste entre les croyants.

Vous aussi, vous pouvez aider le Centre à militer en faveur d'une collectivité saine et d'un pays sain.

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉS

- | | |
|---------------------|---|
| <i>Education</i> | <ul style="list-style-type: none">• conférences• colloques• séances d'études• présence dans les médias• campagne d'éducation populaire |
| <i>Dialogue</i> | <ul style="list-style-type: none">• entre les différentes confessions religieuses |
| <i>Consultation</i> | <ul style="list-style-type: none">• pour rencontres et projets interconfessionnels• pour préparation de mariages mixtes |
| <i>Liaison</i> | <ul style="list-style-type: none">• avec des organismes oecuméniques nationaux et internationaux• avec les Eglises chrétiennes du Canada, la Conférence des évêques catholiques du Canada et le Congrès Juif Canadien. |

COMMUNICATIONS — RADIO-QUÉBEC IMPLANTATION D'ANTENNES



Le président de Radio-Québec, Gérard Barbin, a révélé à la Chambre de commerce de Drummondville que la société a recommandé au gouvernement du Québec la mise en marche du processus d'implantation d'antennes

émettrices à Sherbrooke, Trois-Rivières et Rimouski. Si la demande est acceptée, la diffusion en direct de la programmation de Radio-Québec pourrait débuter dès l'automne 1981 dans l'Estrie, en Mauricie et dans le Bas du

fleuve. Cette proposition s'ajoute aux priorités du gouvernement d'implanter le réseau de Radio-Québec au Saguenay-Lac Saint Jean, sur la Côte Nord et en Gaspésie.

Agence Internationale de l'Énergie

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources a préparé un document pertinent à propos des moyens à prendre afin d'épargner l'énergie ou de mieux la canaliser.

Nous soumettons ce questionnaire à votre propre réflexion.

- Saviez-vous qu'une goutte d'eau chaude à la seconde, qui coule de votre robinet, peut vous gaspiller jusqu'à 175 gallons par mois?

- Saviez-vous qu'en faisant faire une vérification d'entretien de votre fournaise deux fois par année, vous pourriez économiser 10% de combustible?

- Saviez-vous qu'en roulant à 90km/h (55mi) au lieu de 120km/h (70 mi), la majorité des voitures économisent environ 20% d'essence?

- Saviez-vous qu'un chauffe-eau non isolé peut perdre cinq fois plus de chaleur qu'un chauffe-eau isolé?

- Saviez-vous que, dans votre moteur, une seule bougie mal ajustée peut vous coûter deux milles au gallon?

- Saviez-vous qu'au Québec, l'électricité ne représente que 26% de tou-

tes les formes d'énergies que nous utilisons, le pétrole 66%, le gaz naturel 6% et les autres formes 2%?

- Saviez-vous qu'une douche raisonnable consomme moins d'eau chaude qu'un bain?

- Saviez-vous qu'une longueur de tuyaux de 10 pieds, au lieu de 30 pieds, entre le chauffe-eau et le robinet épargne assez d'eau chaude pour 10 douches en un seul mois?

- Saviez-vous que d'ici 1980, on prévoit réaliser des économies de l'ordre de 32% dans le secteur résidentiel?

- Saviez-vous que sur une période de deux mois, un climatiseur dans votre maison consomme 25 fois plus d'électricité que votre machine à laver, 14 fois plus que votre bouilloire, 9 fois plus que votre lave-vaisselle, plus que votre réfrigérateur et plus que 2/3 de ce que consomme votre chauffe-eau.

- Saviez-vous qu'une voiture qui roule à 80km/h (50mi) avec un support sur le toit consomme 17% plus d'essence que si elle n'en avait pas?

- Saviez-vous que parmi les trois

systèmes de chauffage les plus courants: le gaz, l'électricité et l'huile; ce dernier requiert le plus de précision et d'attention au niveau de l'entretien, ce sans quoi il y a consommation inutile?

- Saviez-vous que les appareils électro-ménagers représentent plus de 45% de toute l'électricité consommée par les abonnés domestiques?

- Saviez-vous que d'employer le climatiseur de votre voiture peut vous coûter jusqu'à 20% plus d'essence et que le Gouvernement fédéral pénalise d'une taxe de \$100 toute voiture équipée d'un climatiseur?

- Saviez-vous qu'une seule ampoule de 100 watts allumée inutilement dans chacun des foyers de Québec représente une demande d'électricité égale à la puissance installée à la centrale Manic 1?

- Saviez-vous qu'en abaissant votre thermostat de 22°C (72°F) à 20°C (68°F) le jour et d'un autre 3°C (5°F) la nuit, vous pourriez obtenir une économie de 15% sur votre compte annuel de combustible?

LES JUIFS D'ESPAGNE FACE À LA DÉMOCRATIE

(Fin)

par Nives Fox

Traduit par: C. DADOUN

Nous donnons la suite et la fin de l'article intitulé: "Les Juifs d'Espagne face à la démocratie".

Le Rédacteur: C. Dadoun

La rédaction définitive du projet de loi a reçu l'approbation pleine et entière de la communauté juive car dans les projets précédents il n'était pas fait mention de certaines classifications et réassurances telles que: une différenciation entre n'importe quelle association et une association religieuse, cette dernière relevant d'une section spéciale du Ministère de la Justice sur la base d'activités et sur la base d'importance d'ordre numérique, éducatif et culturel.

Ce qui importe plus encore c'est que l'inscription à cette section donne la possibilité à chacune des associations religieuses d'établir des accords et des conventions avec l'administration.

En réalité, le climat de confiance est tel de toutes parts, à propos de la loi sur la liberté religieuse qui doit passer au vote sous sa forme actuelle ou avec de si petites modifications que la communauté juive a déjà été priée de préparer un document pour septembre 1979 y soulignant ses propres desiderata en détail, eu égard aux accords séparés à négocier avec l'administration.

Entretemps, les onze conseils communautaires juifs se sont constitués en Fédération des communautés juives d'Espagne et la rédaction des statuts de la fédération est entreprise. Cette dernière élira sous peu un secrétaire général.

Il est à noter que la loi sur la liberté religieuse donne également le droit de se constituer en Fédération, droit souhaité des plus profondément lors du changement des statuts et qui n'avait pas officiellement existé auparavant. D'une certaine façon, ces obtentions dépassent les statuts de certaines autres communautés juives d'Europe. Ainsi, la loi sur la liberté religieuse donne une égalité plus grande aux personnes de toutes confessions en Espagne qu'en Italie où les propositions révisées du Concordat devant être passées au vote du Parlement renferment des privilèges spéciaux pour l'Eglise catholique sur des questions tels que l'enseignement dans les écoles publiques, le mariage, etc.

La grande déception des Juifs d'Espagne à ce jour réside dans l'attitude du Gouvernement vis-à-vis d'Israël. Rien ne saurait plus réchauffer les

coeurs des Juifs d'Espagne que l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays. Cependant, tous les efforts dans cette voie n'ont abouti à rien jusqu'à présent.

L'attitude officielle du Gouvernement est la suivante: Il (le Gouvernement d'Espagne) sera en fait ravi de n'engager des pourparlers diplomatiques avec Israël lorsque la paix, la paix totale aura lieu, y compris le règlement de la question palestinienne.

L'Espagne s'est toujours montrée très prudente à propos de ses rapports avec le monde arabe. Le pays dépend entièrement du pétrole arabe, il doit également cheminer plus prudemment entre l'Algérie et le Maroc dans leur conflit à propos du Sahara. Tout faux pas fait par l'Espagne dans l'entretien des relations avec ces deux pays aboutit immédiatement à de sérieuses menaces.

L'Algérie peut lui couper la route du pétrole, ce qui est mauvais en soi. Elle peut aussi lancer (et l'a déjà fait par le passé) une campagne de réclames arabes vers les Iles Canaries.

Pour sa part, le Maroc avec lequel l'Espagne conserve des liens d'ordre économique, peut prendre une action d'envergure sur les enclaves espagnoles qui restent au pays et qui sont Ceuta et Melilla.

La moindre des concessions ou la moindre ouverture faite ou adoptée à l'égard d'Israël en Espagne se traduit par des protestations de la part des diplomates de l'Ambassade Arabe sur les lieux, protestations porteuses de menaces.

La communauté garde toutefois l'espoir et elle tente de convaincre le Gouvernement espagnol que relations diplomatiques ne signifient pas nécessairement appui inconditionnel d'Israël; et de citer l'exemple de la France, réputée pour sa position pro-arabe mais qui est cependant parfaitement capable de continuer d'entretenir des relations normales, si non tout à fait cordiales avec Israël.

C'est le voeu le plus cher des dirigeants de la communauté que celui de convaincre le Gouvernement de la possibilité d'un arrangement pareil et ce serait également pour la communauté

une question de point d'honneur considérable d'en arriver à cela avant que l'Espagne n'entre au Marché Commun.

Car à ce stade, les dirigeants pensent que des relations diplomatiques officielles avec Israël devront avoir lieu.

Ceci étant dit, il y a peu de véritables partisans fervents des relations diplomatiques avec Israël, que ce soit au sein du Gouvernement ou au sein des partis politiques.

(...) Les liens économiques croissants de l'Espagne avec Israël ne sont en rien changés par le manque de reconnaissance officielle. Les échanges culturels, les symposia et les séminaires entre les deux pays se tiennent régulièrement. Lors de la célébration de l'anniversaire d'indépendance d'Israël, la communauté juive adressa des invitations aux représentants du Gouvernement et du Clergé qui ne la déclinèrent point.

La division européenne de la Fédération Séphardie Mondiale s'est réunie à Madrid en mai. Quelque 12 pays y prirent part. Sous le thème "Reconnaissance", la réunion couvrit l'histoire du Judaïsme sépharade, son rôle actuel et futur tant culturel que politique ou religieux. Lorsque la délégation visita Tolède et des synagogues portant des témoignages de "L'âge d'Or" du judaïsme espagnol, le Maire de Tolède proposa le jumelage de sa ville à une ville d'Israël.

Cependant, de sombres événements surviennent. Une attaque antisémite anonyme s'est tenue. Une bombe placée dans la synagogue de Madrid, en septembre 1976, et une autre dans celle de Barcelonè en décembre 1978.

Le développement des événements d'avril dernier furent bien plus éprouvants pour la communauté juive. En effet, quinze jours avant le 90ème anniversaire de naissance de Hitler, le 27 avril, les murs de Madrid furent tapissés d'affiches d'un rouge vif sur lesquelles on y voyait le portrait du Furher. Il y était fait mention d'une messe en son honneur. Le 25 avril 1978, un groupe de néo-nazis mit le feu à une maroquinerie se trouvant au centre ville et appartenant à un Juif. Ce

(Suite p. 12)

groupe, ensuite, commença à peindre des inscriptions nazies et des menaces aux Juifs sur les murs voisins. Bien que les autorités ecclésiastiques eurent interdit la messe, celle-ci se tint. Près de 2.500 personnes fourmillaient autour de l'église. Après quoi, un groupe de partisans néo-nazis attaquèrent et mirent à sac un autre magasin appartenant au même propriétaire Juif, puis ils s'en retournèrent à la première boutique qu'ils finirent de démolir.

La première émotion passée, la réaction des dirigeants de la communauté fut rigoureuse. Ils se réunirent avec le Gouverneur Civil de Madrid et avec d'autres fonctionnaires provinciaux. Ils émirent un communiqué de presse qui fut publié dans un grand nombre de journaux. Ils émirent un communiqué conjoint signé par l'Eglise Catholique et par l'organisme Protestant Central interconfessionnel. Les dirigeants de la communauté commencent à tenter d'introduire un projet de loi au parlement proscrivant l'exposition d'emblèmes nazis ainsi que les enseignes et la propagande raciste, et ils ont amorcé l'étude d'une législation similaire à cet effet, dans d'autres pays d'Europe.

(...) Les actes à caractère antisémite sont sans l'ombre d'un doute l'oeuvre de mouvements néo-fascistes et néo-nazis et il y en a plusieurs en Espagne.

(...) Le Gouvernement a retenu le droit de bannir toute organisation en tout temps, et, il y a des voix qui sont entendues en Espagne: il en est ainsi de Sir Felipe Gonzales, chef populaire du parti des travailleurs socialistes d'Espagne faisant appel aux bannissements des mouvements néo-fascistes et néo-nazis. Il est évident que le Gouvernement a une certaine répugnance — et c'est compréhensible — d'user de son pouvoir pour bannir les organisations extrémistes, cependant la possibilité qu'il ait d'y recourir n'est pas écartée.

Ainsi, la nation entière est tout comme la communauté juive la proie d'actes de violence et ils apprennent l'un comme l'autre les dures leçons de la démocratie et de la liberté d'expression.

Ils apprennent en fait mais ils répondent aux actes de violence de façon stricte et rigoureuse: vigilance, protestations, adoptions de mesures légales, etc. . .

Une plus grande liberté a également imbu les dirigeants de la communauté du désir de nouer des liens plus puissants avec les institutions juives d'Europe et d'aller au-delà de leurs activités éducatives et culturelles. Ainsi, des comités ont récemment été mis sur pied pour suivre la situation des Juifs d'Union Soviétique, celles des Juifs du Moyen-Orient, des Juifs persécutés d'Amérique Latine et être prêts à intervenir. Une autre excellente occasion d'élargir leurs horizons réside dans la tenue future de l'assemblée statutaire des services de la Communauté Juive de Madrid au mois de novembre 1979.

Les dirigeants Juifs d'Espagne n'étaient reliés au Conseil que de façon sporadique auparavant, aussi le fait d'en être les hôtes indique bien une plus grande activité.

(...) Un autre signe de la reconnaissance de la communauté à titre de porte-parole par l'Etat, réside dans le fait que celle-ci soit à même de résoudre les problèmes des Juifs marocains en Espagne désireux d'obtenir la citoyenneté espagnole. L'administration gouvernementale reconnaît les certificats sur l'honneur et les déclarations écrites d'adhésion à titre de membre émis par la communauté comme pièces permettant l'obtention de la citoyenneté. Tous les cas éminents ont été réglés, et, les nouveaux-venus ou ceux qui ne se sont pas inscrits jusqu'à présent, reçoivent un avis leur demandant de le faire au plus tôt.

L'Espagne donc, est l'un des pays d'Europe Occidentale qui a une des communautés juives en pleine expansion, communauté dont l'importance et le potentiel n'ont pas connu leur plein essor.

(...) Si petite que soit cette communauté, elle n'en oeuvre pas moins à faire savoir et entendre ses préoccupations, tant sur la scène nationale que sur la scène mondiale.

* * *

BRÈVES NOUVELLES

CONFÉRENCE ANNUELLE SHCHARANSKY

La conférence inaugurale SHCHARANSKY, événement commémoratif annuel de la lutte héroïque des Juifs d'Union Soviétique, s'est tenue le 13 novembre à la synagogue Tifereth Beth David Jerusalem à Côte St-Luc. L'orateur fut le professeur de Droit de l'Université McGill, Irwin Cotler, qui donna une conférence sur le thème: "Confrontation avec le Goulag: lutte au nom du Judaïsme d'Union Soviétique".

L'événement fut présenté par l'Institut des affaires juives de la synagogue Tifereth Beth David Jerusalem, de concert avec les membres canadiens associés de l'Université Ben Gurion, le Congrès Juif Canadien et la Fédération Sioniste Canadienne.

RÉGION DU PACIFIQUE

L'organisation "ALTERNATIVES TO RACISM", mise sur pied par les communautés juive et allemande du Canada de Colombie Britannique, a donné une conférence au Vancouver Community College. Les interlocuteurs furent le Dr. et diplomate allemand, Edward Gerwin, et Sara Manobla, directeur exécutif de la Fédération Sioniste Canadienne de la Région du Pacifique.

Parmi les 150 personnes présentes, il y eut: M. Rich Koch, Consul d'Allemagne à Vancouver. Le premier des objectifs de "Alternatives to Racism" est d'oeuvrer de concert avec la Fédération des Enseignants de Colombie Britannique, afin d'ajouter au programme des écoles publiques un cours d'éducation sur l'anti-racisme mettant l'accent sur le thème de l'Holocauste.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU C.J.C. 1980

L'Exécutif National du Congrès Juif Canadien a nommé les présidents suivants aux comités responsables de la pré-plénière, conformément aux statuts modifiés:

Comité directeur: Mira Koschitzky; comité des nominations: Sol Kanee, O.C.; comité d'identité: Morley Globberman; comité des résolutions: Donald Carr, C.R.

LE JUDAÏSME

à

CBF-FM 100, 7



TOUS LES SAMEDIS SOIRS À 19 H 30

**Tous ses aspects,
De grands spécialistes venus des diverses
parties du monde,
Une série passionnante,**

CALENDRIER:

- | | |
|-------------|---|
| 22 décembre | : Les juifs nord-Africains de Montréal. |
| 29 décembre | : La saga des juifs d'Afrique du Nord. |
| 5 janvier | : L'archéologie biblique. |
| 12 janvier | : Les manuscrits de la Mer Morte. |
| 19 janvier | : Le procès de Jésus revu par David Flusser. |
| 26 janvier | : La poésie biblique. |
| 2 février | : Le Livre des Psaumes. |
| 9 février | : Le sens de la continuité historique chez les juifs. |
| 16 février | : Les fêtes juives |
| 23 février | : Qu'est-ce qu'un kibboutz? (1ère partie). |
| 1er mars | : Qu'est-ce qu'un kibboutz? (2e partie). |
| 8 mars | : La crise du kibboutz. |
| 15 mars | : Les grandes dates du judaïsme français. (1ère partie). |
| 22 mars | : Les grandes dates du judaïsme français. (2e partie). |
| 29 mars | : La guerre des Six-Jours et les juifs de France. |
| 5 avril | : Avant et après Auschwitz. |
| 12 avril | : La notion d'alliance dans le monothéisme juif. |
| 19 avril | : Emmanuel Lévinas, philosophe. |
| 26 avril | : Le Talmud. |
| 3 mai | : Le Talmud. |
| 10 mai | : Sanctification et sécularisation dans le judaïsme. |
| 17 mai | : Rencontre avec le poète Claude Vigée. |
| 24 mai | : Le judaïsme vu par un groupe d'étudiants juifs. |
| 31 mai | : Le mariage vu par les juifs. |
| 7 juin | : Rencontre avec René Cassin, prix Nobel de la paix et rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme. |
| 14 juin | : Hassidisme (1re partie). |
| 21 juin | : Hassidisme. (2e partie). |
| 28 juin | : Hassidisme. (3e partie). |
| 5 juillet | : Le yiddish, langue et littérature. (1re partie). |
| 12 juillet | : Le yiddish, langue et littérature. (2e partie). |
| 19 juillet | : L'antisémitisme. (1re partie). |
| 26 juillet | : L'antisémitisme. (2e partie). |
| 2 août | : L'antisémitisme. (3e partie). |
| 9 août | : L'antisémitisme. (4e partie). |
| 16 août | : Les relations entre juifs et chrétiens. |
| 23 août | : La littérature hébraïque. |
| 30 août | : Entretien avec Georges Lévitte, écrivain. (1re partie). |
| 6 septembre | : Entretien avec Georges Lévitte, écrivain. (2e partie). |

Recherche et textes: Jean Ouellette

Réalisation: Jean-Charles Déziel

Des subventions jusqu'à \$30,800 pour la création de nouvelles garderies

Le Gouvernement du Québec vient d'apporter des modifications importantes à sa politique de subventions pour faciliter le développement de nouvelles garderies. Ces modifications touchent tous les projets en cours à compter du 1er avril 1979.

C'est ce que vient d'annoncer le ministre des Affaires Sociales, le Dr. Denis Lazure. Ces subventions s'adressent aux garderies sans but lucratif contrôlées par les parents des enfants fréquentant les garderies.

Le Ministère des Affaires Sociales accordera d'abord à tout projet de garderie une subvention de démarrage d'un minimum de \$7,000 et pouvant s'élever jusqu'à \$10,000 pour couvrir une partie des frais encourus (salaires, loyer, etc.) pendant la mise sur pied et les premiers mois de fonctionnement de la garderie.

De plus, le montant maximum de la subvention d'aménagement des locaux est porté de \$4,600 à \$12,000. Cette subvention qui est accordée aux garderies qui démarrent, qui s'agrandissent ou qui déménagent, ne sera plus proportionnelle au nombre de places de la garderie, mais tiendra compte plutôt des coûts réels d'aménagement, jusqu'à concurrence de \$12,000.

En outre, la subvention pour l'achat de l'équipement de la garderie, qui s'échelonnait de \$5,000 à \$7,400 variera désormais entre \$7,500 pour une garderie de 30 enfants, et \$8,000 pour une garderie de 70 enfants.

Enfin, le ministre a rappelé que son ministère accorde désormais des sub-

ventions de renouvellement d'équipement ou d'amélioration des locaux de \$40 par place autorisée aux garderies sans but lucratif contrôlées par les parents, qui ont 3 ans d'existence. Ces subventions seront versées automatiquement d'ici les prochaines semaines aux garderies admissibles sans qu'il leur soit nécessaire d'en faire la demande.

Le ministre Lazure souhaite que ces améliorations substantielles incitent les parents, les groupes du milieu et les entreprises à soumettre des projets au Service des Garderies du Ministère des Affaires Sociales.

MOIS COMMUNAUTAIRE DU LIVRE JUIF

A l'occasion du Mois Communautaire du Livre Juif, le film "A. M. KLEIN - Poet of Landscape", produit par David Kaufman, fut projeté le 7 novembre à l'Auditorium de la Bibliothèque Publique Juive.

M. Saul Hayes, O.C., C.R., prononça une allocution inaugurale dans laquelle il parla de l'homme et de son oeuvre.

Une conférence donnée par l'écrivain Mordecai Richler, parrainée par le Congrès Juif Canadien et la Bibliothèque Publique Juive, s'est tenue également le 10 novembre à l'Auditorium de ladite Bibliothèque. Le thème du conférencier fut: "L'art d'écrire à propos des Juifs".

SITUATION CRITIQUE DE L'ONF

Parmi toutes nos institutions culturelles jugées essentielles, l'ONF n'a jamais été riche ni omnipotente.

Bien au contraire!

Tous les rôles que cet organisme a réussi à remplir depuis 40 ans, dont le plus important demeure la production d'un cinéma bi-culturel unique et irremplaçable, l'ont été à partir de moyens fort mesurés qui ont suivi une courbe de croissance plus que modeste en comparaison de celles des autres institutions.

Voilà pourquoi, il y a déjà deux ans, les coupures budgétaires décrétées de façon aveugle et irraisonnable par le Gouvernement Trudeau l'ont atteint au cœur même de ses opérations. Et le grand scandale de cette politique d'austérité réside justement dans le fait qu'il n'y a aucune commune mesure entre les pauvres gains obtenus par ces coupures et leurs effets néfastes au niveau même de l'existence de l'ONF.

Car l'ONF ne possède pas de marge de manoeuvre qui lui permette de résister à de tels assauts.

Le gouvernement du Très Honorable J. Clark doit rapidement prendre conscience de cet état de fait et tous les citoyens de ce pays doivent savoir qu'un ONF en santé, capable de continuer de les pourvoir en documents de réflexion de toute nature, comme en oeuvres cinématographiques importantes, qui font l'envie de tous les pays du monde, ne leur coûte encore, en ces temps d'inflation, que moins de \$1.50 par année. C'est-à-dire à peine plus qu'un paquet de cigarettes ou que trois billets de métro!

A-t-on le droit, à ce prix ridicule, de laisser mourir l'ONF? Quel politicien au fait de la situation pourrait entériner un tel geste?

La gravité de la situation actuelle de l'Office est davantage ressentie du côté du N.F.B. anglophone fort de plus de personnel. Elle aura le même caractère d'urgence et de désastre dans quelques mois du côté de l'ONF francophone.

L'important document qui constitue la suite de ce dossier rassemble les principaux points d'impact négatif actuellement vécus dans plusieurs secteurs de l'Office suite à une perte de revenu évaluée à plus de 18%.

L'importance du personnel et des programmes affectés par ces coupes

(Suite p. 15)

Monument historique à Témiscamingue



Témiscamingue. — La gare du Canadien Pacifique à Témiscamingue a été reconnue monument historique par le Ministère des Affaires culturelles. Construite en 1927, au coût de 30.000 dollars, cette gare abrite un logement pour le chef de gare et une salle d'attente réservée à la clientèle féminine, entre autres particularités typiques de l'époque.

PHILATÉLIE

Vous ne trouverez pas le mot Mellah dans votre petit dictionnaire Larousse illustré. Et pourtant, il a été employé officiellement par les administrations postales française, anglaise et allemande.

Le Mellah désigne le quartier juif (ghetto) des villes du Maroc. L'étymologie du mot est controversée et très variable selon les auteurs. L'explication donnée le plus souvent est assez horrible: Mellah est un mot arabe et signifie Sel. Les Marocains avaient l'habitude — dans un but de dissuasion — d'accrocher aux principales portes de la ville les têtes des criminels ou des rebelles suppliciés. Or, dans ce climat chaud d'Afrique du Nord, ces têtes risquaient de pourrir trop vite. Il fallait donc les saler pour éviter leur décomposition, et ce travail répugnant incombait naturellement... aux Juifs.

D'après G. S. Colin, au contraire (dans "Encyclopédie de l'Islam", 1918), les Juifs de Fez devaient quitter au XIVe siècle leur premier ghetto, le Fondak el-Ihudi et reçurent l'ordre de se fixer à Hims; or, cette ville s'élevait sur un emplacement nommé al-Mallah, "la source salée, la saline" et c'est sous cette appellation que le nouveau ghetto fut connu. De nom propre, ce terme devint un nom commun, et passa de Fez dans les autres villes du Maroc pour désigner le quartier assigné aux Juifs.

(SITUATION CRITIQUE... Suite)

remet en question l'existence même de l'organisme. Comme il est bien démontré. Et c'est de façon unanime que tous les employés de l'Office, francophones et anglophones, tant de la Distribution et des Services Techniques, lancent cet ultime cri d'alarme.

Deux articles de journalistes "indépendants", qui décrivent également fort bien la situation intolérable qui prévaut à l'Office forment le reste du dossier.

A l'occasion du 40e anniversaire, plus de 15.000 montréalais sont venus prendre physiquement conscience de ce qu'était l'ONF et de ce que cet organisme faisait pour eux. Il faudrait que ces personnes et tous les amis de l'ONF fassent maintenant entendre leur voix auprès des hommes politiques qui ont seuls le pouvoir de redresser la situation.

En raison des compétitions des puissances européennes, le Maroc fut pendant longtemps un pays internationalisé et son histoire postale est fort complexe. Entre 1891 et 1909, fonctionnèrent les fameuses "postes locales" privées dont de nombreux services furent organisés par des Juifs.

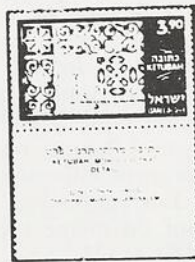
Dès 1892, avait été organisée la "Poste chérifienne" utilisant d'abord les célèbres "cachets Maghzen", octogonaux ou ronds, en caractères arabes.

De nombreuses lettres transportées par les postes chérifiennes ont un grand intérêt pour la petite histoire du Judaïsme marocain. En effet, les adresses des expéditeurs ou des destinataires étaient imprimées ou écrites en hébreu. Parfois même, les enveloppes ne portaient que des inscriptions en hébreu, ce qui prouve que les postiers d'alors étaient habitués à ce genre d'écriture. D'ailleurs, interdiction était faite aux Juifs d'écrire en arabe.

A partir de 1912, la Poste chérifienne utilisait des timbres-postes spéciaux qui restèrent en cours jusqu'en 1915 (et à Tanger jusqu'en 1919). Ces timbres étaient destinés à l'affranchissement du courrier expédié par *Rekka* (messenger marocain) de certains points à l'intérieur jusqu'au bureau d'acheminement des puissances étrangères ayant des bureaux de poste au Maroc. Parmi ces bureaux figurait aussi celui de Fez-Mellah (Hofstetter, Lesuer et Exelmans).

LA POSTE FRANÇAISE

C'est en novembre 1862, que la France établit dans les locaux de son consulat à Tanger son premier bureau postal. A partir de janvier 1891, des bureaux de poste français furent créés dans d'autres localités. On y utilisait



amicale
philatélique
France-Israël

d'abord des timbres poste français surchargés, et à partir de 1902 des timbres spéciaux portant la mention "Maroc". Parmi les nombreux bureaux de poste français du Maroc trois intéressent les collectionneurs de Judaica: "Fez-Mellah", "Marrakech-Mellah" et "Tétouan-Mellah". En effet, les quartiers juifs de ces trois villes étaient assez importants et leur commerce assez développé pour justifier un bureau spécial qui s'ajoutait aux bureaux de la "Médina" (quartier arabe).

FÈZ-MELLAH

Selon Langlois et Bourselet, le "Bureau de distribution" de Fez-Mellah fut créé le 15 août 1893 et transformé en "Recette" le 16 juillet 1915. D'après Roger Le Tourneau, au contraire, l'agence postale du Mellah fut créée le 16 avril 1899 (Arch. de la Légation



1

2

de France à Tanger, lettre du 22 juillet 1909).

Cette agence était tenue par un commerçant juif qui prenait et distribuait le courrier, vendait des timbres, recommandait lettres et paquets, mais ne payait ni ne recevait les mandats. Signalons par ailleurs que le bureau de poste principal de Fez, détaché du

(Suite p. 16)

(PHILATÉLIE . . . Suite)

Consulat en 1900, et installé rue Jiad Jeha, dans le quartier de Diwan, était alors également tenu par un Juif, secondé par un facteur musulman qui parlait assez bien le français.

Cinq cachets d'oblitération différents furent successivement utilisés par le bureau de Mellah: d'abord le type B de la nomenclature de Langlois et Bourselet (n° 1 de notre illustration), puis à partir de 1915 le type H avec quatre variantes: Depuis le début, le nom de la ville était orthographié FEZ avec un Z (n° 2). Vers 1935, le Z est remplacé par un S: FES-MELLAH (n° 3). Le millésime était toujours indiqué par deux chiffres seulement: par exemple, 35 pour 1935. A partir de 1949, le millésime est exprimé par tous



3



4

les quatre chiffres (n° 4). Enfin, vers 1935, le trait d'union disparaît et FES-MELLAH devient FES MELLAH (n° 5).

Voilà en principe l'histoire des cachets successifs de Fez-Mellah. Or, nous avons découvert une série de "cartes-maximum" réalisées avec les timbres marocains d'aviation de 1928, émis au profit des victimes de la sécheresse et des inondations. Les cartes sont des tirages des photographies de Flandrin qui ont servi pour illustrer les timbres-poste. Le cachet de Fez (n° 6) date du 24 février 1928 . . . et il est du type n° 5 utilisé seulement à partir de 1935! Il s'agit de toute évidence de "cartes-maximum" fabriquées de toutes pièces et oblitérées avec un cachet "rétrodaté" dû à la complaisance d'un postier de Fez-Mellah.



5



6

Les objets recommandés recevaient naturellement les vignettes "R" réglementaires. Comme partout, les vignettes blanches imprimées en rouge servaient pour les lettres et les vignettes roses imprimées en noir étaient utilisées pour les paquets. Le nom du bureau FEZ-MELLAH y est apposé à



l'aide d'un tampon à main. Nous y avons relevé des caractères de deux dimensions un peu différentes ce qui donne une longueur de texte de 27 mm ou de 36 mm. Il existe aussi des vignettes FES-MELLAH (avec S).

MARRAKECH-MELLAH

La "Recette" de MARRAKECH-MELLAH fut créée le 1er mai 1915. Nous connaissons trois cachets d'oblitération: deux variétés du cachet classique H qui ne se distinguent que par une légère différence de largeur des caractères, et un cachet "à pont". Si sur les cachets classiques, les indications d'heure et de date sont disposées



sur trois lignes, sur les cachets "à pont" le tout forme une sorte de passerelle, qui franchit la cuvette du cachet. L'heure n'y est d'ailleurs pas toujours indiquée.

Les vignettes de recommandation sont du même type que celle de FEZ MELLAH.



TÉTOUAN-MELLAH

Bien que mentionné par Langlois et Bourselet, ce bureau semble complètement ignoré des collectionneurs spécialisés. Il s'agissait d'un simple bureau de distribution dont la date d'ouverture est inconnue. En effet, Langlois et Bourselet indiquent laconiquement: "vu 1907". Il s'agit d'un cachet du type 1, mais d'un caractère tout à fait singulier. Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire, sur timbre détaché (et incomplet de ce fait), qui date de 1909. Nous avons essayé de reconstituer le cachet complet (voir plus haut). La particularité de ce cachet consiste dans le fait que le mot



"Mellah" n'est pas accolé à Tétouan, comme c'est toujours le cas pour Fez ou pour Marrakech, mais apparaît en bas sous forme de "Mellah-Maroc". L'extrême rareté du cachet s'explique en partie par le fait qu'il n'a été utilisé que jusqu'au 1er août 1915, date à laquelle les bureaux français des villes rattachées au Protectorat espagnol furent supprimées.

LA POSTE ALLEMANDE

L'Allemagne impériale avait de grands intérêts économiques à défendre au Maroc et n'hésitait pas à concurrencer les Français. En 1890 fut conclu un traité de commerce entre l'Allemagne et le Maroc qui prévoyait, entre autres, la possibilité d'installation d'un service postal allemand au Maroc. Le premier bureau de poste allemand fut établi à Tanger le 20-12-1899. Très rapidement, quinze autres bureaux allemands furent ouverts au Maroc, dont FES-MELLAH et MARRAKECH-MELLAH. Tout en imitant le système français, les Allemands pratiquaient des tarifs plus bas pour certaines correspondances et se montraient plus tolérants en ce qui concernait le poids

(Suite p. 17)

(PHILATÉLIE . . . Suite)

des paquets. C'est ainsi qu'ils acceptaient des colis de 3 kg. tandis que les Français les refusaient au-dessus de 300 grammes.

Les timbres utilisés étaient toujours les timbres allemands contemporains, surchargés d'abord "Marocco" et plus tard "Marokko". Les bureaux allemands du Maroc cessèrent leur activité au début de la première guerre mondiale (le 4 août 1914), tout au moins dans le territoire du protectorat français (le 12 juin 1919 au protectorat espagnol).

FÈS-MELLAH

Un bureau de poste auxiliaire allemand fut installé à Fes-Mellah le 27 mai 1901. Il n'utilisait aucun cachet spécial. Transformé en Agence Postale le 21 octobre 1902, ce bureau employait, jusqu'à sa fermeture le 4 août



1914, trois oblitérations différentes avec les indications: "Fes-Mellah — (Marocco) — Deutsche Post" et la date.

Si l'orthographe de Fes ne fut pas modifiée, le mot Maroc au contraire subit des changements. Écrit avec deux C. Nous trouvons MAROCCO sur le cachet n° 10 de la nomenclature de Friedmann qui était employé du 12-10-1902 jusqu'en mai 1911; en mai 1911, le C fut remplacé par un K, et le cachet n° 11 (utilisé de mai 1911 au 4-8-1914) ainsi que le cachet n° 12 (utilisé de juillet 1912 au 4-8-1914) indiquent MAROKKO. Les cachets 11 et 12 sont presque identiques et ne diffèrent que par deux petites particularités: MAROKKO en parenthèses pour l'un, et non sur l'autre, et surtout l'existence d'un petit a dans l'espace semi-lunaire sous la date, sur le 12. Ce dernier cachet est plus rare et il est de ce fait beaucoup plus cher.



Nous avons trouvé deux sortes de vignettes de recommandation, l'une avec la seule indication FES MELLAH, l'autre avec en outre "Marocco, Deutsche Post". Il existe probablement d'autres types de vignettes, en particulier avec l'orthographe "Marokko". Toutes les indications sont toujours imprimées.

Les bureaux allemands utilisaient aussi des cachets linéaires qui furent apposés sur les mandat-cartes et les reçus des recommandés (voir l'illustration ci-après).

FÈS-MELLAH Marokko

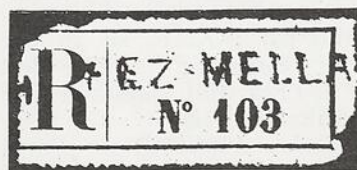
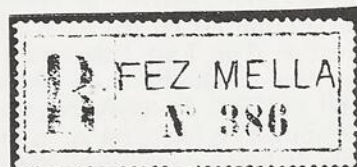
Le bureau de poste allemand de Fes-Mellah fut pillé le 17 avril 1912 lors des émeutes sanglantes, dont nous parlerons dans la deuxième partie de cette chronique.

MARRAKECH-MELLAH

L'étude des cachets allemands de Marrakech-Mellah est rendue difficile par le fait que les oblitérations utilisées au bureau du Mellah ne contiennent pas le mot "Mellah", comme d'ailleurs celles du bureau de la "Medina" ne comportent pas non plus cette dernière indication. Il y a heureusement un moyen pour distinguer les cachets employés par les deux bureaux qui se différencient par l'absence ou la présence de petites lettres a, b ou c, placées sous la date. Or, ce sont les cachets comportant la lettre "a" qui furent utilisés à Marrakech-Mellah.

Le cachet avec l'orthographe "Marocco" était en service dès 1910 à mai 1911, et le "Marokko" du 25 mai 1911 à début 1914.

Contrairement aux cachets ronds, les vignettes de recommandation et les cachets linéaires comportent bien la mention "Mellah". Leur co-existence avec les cachets a et avec eux seuls sur les lettres recommandées ou autres documents confirme que ce sont bien ces cachets qui ont servi au Mellah.



Les cachets "Mellah" britanniques sont beaucoup moins connus. Et pourtant, les Anglais, eux aussi, avaient établi leur service postal propre au Maroc et des bureaux à FEZ (MELLAH) et à MARRAKECH (MELLAH). La disposition typographique des cachets des deux bureaux est sensiblement différente.

En effet, sur l'un nous trouvons la légende: "British-P.O. — FEZ (MELLAH) MOROCCO", et sur l'autre: "British Post-Office — MARRAKECH (MELLAH)". Sur ce dernier, le mot "Morocco" manque complètement.

Contrairement aux Français et aux Allemands, les Anglais utilisent des cachets spéciaux pour l'oblitération des envois recommandés (registered letters). De forme ovale, les cachets de nos bureaux ont une composition typographique différente comme on peut le voir sur les reproductions:

Les cachets reproduits ici proviennent des Archives des Postes britanniques de Londres. Les dates prévues pour la mise en service, indiquées sur le registre d'expédition, sont le 30 janvier 1907 pour les deux cachets de Fes (Mellah); le 6 mai 1907 pour le cachet rond de Marrakech (Mellah) et le 13 mai 1909 pour l'ovale. Les bureaux anglais de la zone française ont cessé leur activité en 1937 et 1938.

Enfin, nous reproduisons ci-après des cachets illustrés d'une couronne, dont le dessin est en négatif comme aussi le texte. Il s'agit probablement d'empreintes de sceaux pour cire à cacheter.

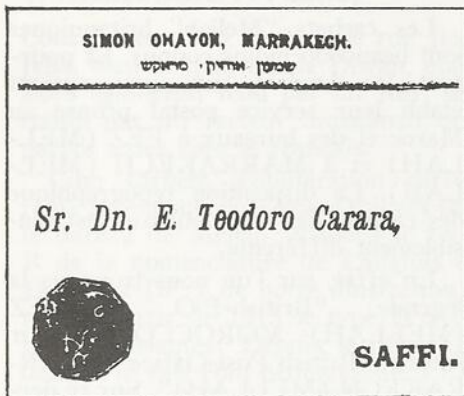
Les bureaux anglais ont certainement utilisé des vignettes "R" pour lettres recommandées, mais nous n'en avons pas encore vu.

* * *

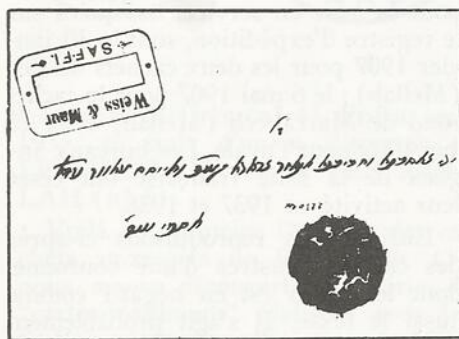
Nous remercions bien vivement notre ami Jacques JAKUBOWICZ d'avoir

(Suite p. 18)





attiré notre attention sur ce captivant chapitre de l'histoire postale marocaine. C'est grâce aux précieux renseignements fournis par Monsieur Henri TRISTAN (poste française), Monsieur Karl-Heinz MEYER (poste allemande) et — last not least! — Messieurs A. G. RIGO de RIGHI et D. K. ALDRICH (poste britannique) que nous avons pu réaliser ce travail. Nous leur en exprimons ici notre profonde reconnaissance.

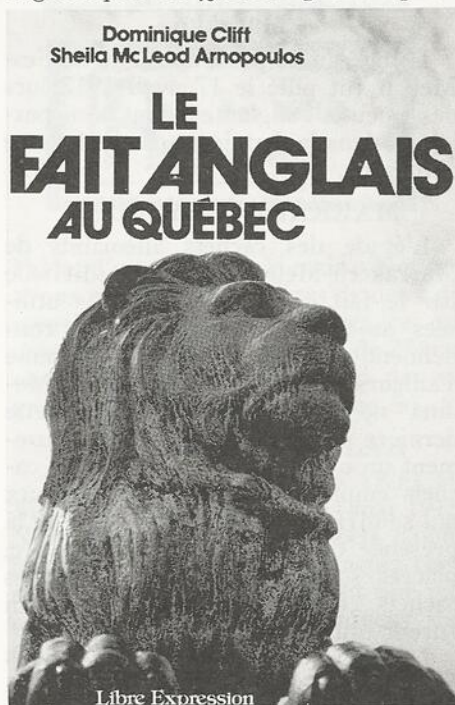


LES LIVRES

Le fait anglais au Québec

par Dominique Clift et
Sheila McLeod Arnopoulos
—Editions Libre Expression—

Deux cents ans d'histoire ont étroitement lié Anglais et Français au Québec. Une interaction constante s'est exercée entre les deux peuples qui a profondément marqué leurs sociétés et leurs comportements respectifs. Pourtant, les deux principales communautés linguistiques du Québec ignorent pres-



que tout l'une de l'autre, d'où l'intérêt de l'ouvrage de Dominique Clift et Sheila McLeod Arnopoulos qui nous présentent une synthèse du FAIT ANGLAIS DU QUÉBEC, et étudient, entre autres: le conflit linguistique, la médiation du Parti libéral fédéral, l'économie anglaise et le nationalisme français, les média anglophones et l'angoisse collective, les minorités ethniques et la guerre de clientèle, le nouveau leadership anglophone.

Le peuple

par Michelet

— Editions Flammarion —

Dans la collection Champs nous avons le plaisir de vous annoncer l'impression du livre intitulé: "LE PEUPLE" de Michelet, livre distribué par la Maison Flammarion.

De l'esprit des lois

par Montesquieu

—Editions Flammarion —

Dans la collection de poche de Garnier Flammarion, un événement sans précédent vient de se produire: "De l'esprit des lois" de Montesquieu, tomes 1 et 2, sont imprimés pour la première fois de façon intégrale.

Ces tomes comportent également: L'esprit des lois, la Défense de l'esprit des lois, ainsi que l'éloge du Président de Montesquieu et, l'Analyse de l'Esprit des lois.

(Suite p. 19)

VISITE DE YASSER ARAFAT EN FRANCE

L'Association des Résistants Amis d'Israël de France que préside M. Ralph FEIGELSON, exprime son inquiétude devant les rumeurs concernant une visite de Yasser ARAFAT en France. Alors que l'opinion publique française souhaite un règlement pacifique au Proche-Orient, amorcé par les accords Israélo-égyptiens, les manœuvres "diplomatiques" de l'O.L.P. relayées par les Otto ABETZ de KHADAFI et des Emirs du pétrole, préparent un autre Munich qui livrerait Israël à Yasser ARAFAT comme la Tchécoslovaquie fut naguère livrée à Hitler: pour être détruite!

Yasser ARAFAT, proche parent du grand Mufti de Jérusalem, collaborateur et complice des nazis, confirmait

la charte de l'O.L.P. qui prévoit l'abolition d'Israël en déclarant à Beyrouth le 8 mai 1979 sa volonté de "conquérir les propres bureaux de Bégin à Jérusalem à Tel-Aviv" Car l'anti-sionisme est la forme moderne de l'antisémitisme. Ce qui est en jeu, ce n'est pas la création d'un Etat Palestinien Arabe, car celui-ci, qui existe en Jordanie s'étend sur 79% du territoire palestinien. Ce qui est en jeu, c'est la "solution finale de la question juive" hier proclamée par HITLER en Europe, et reprise par l'O.L.P. au Proche-Orient pour "conquérir" les 20% de territoire de l'Etat Juif Palestinien par la destruction d'Israël.

Yasser ARAFAT ne peut à aucun titre se faire le porte-parole de l'indé-

pendance nationale et de la souveraineté des arabes palestiniens. Sa "représentativité" est basée sur la terreur de ses "grandes compagnies" qui ravagent le Proche-Orient, occupent le Sud-Liban après avoir multiplié les actes de banditisme en Europe et notamment contre des civils français par le détournement d'un avion d'Air-France.

Toute visite de Yasser ARAFAT dans notre pays serait, non seulement une prise de position hostile envers un Etat ami, et allié, Israël, mais une capitulation honteuse qui ne servirait ni les intérêts de la France dans le bassin méditerranéen, ni ses intérêts économiques.

(LES LIVRES . . . Suite)

GRAND PRIX LITTÉRAIRE DE PROVENCE ATTRIBUE A EMMANUEL EYDOUX COURONNÉ

(Extrait du Journal Le Provençal)

Le Grand Prix Littéraire de Provence au poète Emmanuel Eydoux



C'EST A UN GRAND POÈTE DE CHEZ NOUS, à un « poète juif de Marseille », que le jury de Ventabren a rendu justice en attribuant hier son 19^e Grand Prix littéraire de Provence à Emmanuel Eydoux. Couronné pour l'ensemble de son œuvre, Emmanuel Eydoux a exprimé ses remerciements en présence de nombreuses personnalités dont M. Gaston Defferre, député-maire de Marseille, et le cardinal Roger Etcheberry, archevêque de Marseille - aux membres du jury (dont de gauche à droite sur notre photo) MM. Léon-Gabriel Gros, Pierre Moustiers, André Chamson, Mme Edmonde Charles-Roux, le lauréat, MM. Gustave Thibon et Georges Bonnel, président de l'Association Culturelle Provençale de Ventabren.

En attribuant hier son "Grand prix littéraire de Provence" à Emmanuel Eydoux, le jury de Ventabren a rendu justice à un grand poète de chez nous et à un grand poète de l'universel. "Poète juif de Marseille" — comme il aime à se qualifier lui-même — Emmanuel Eydoux n'a cessé, sa vie durant, de proclamer, au-delà de son double enracinement — dans la terre de Provence et dans le judaïsme — son message d'unité et de paix. Poète de Marseille, il a chanté avec amour les rues, les places, les banlieues de la ville, les quais de son port et ses bateaux — "Le Mangin", "L'Ernest Schroeder", "La Ville de Djibouti", "le Laos". . . — porteur du cacao de Douala, du café de Côte d'Ivoire, du poivre de Nossi-Bé ou du riz de Saïgon, et autres marchandises dont le courtage accaparait naguère ses journées. Et les tramways donc! Tout gosse, il mettait

son orgueil à en connaître tous les numéros: "Le 15, c'est La Barasse et le 82, le Tour Corniche; le 6, c'est Montolivet; le 22, Mazargues par Sainte-Anne. Le 22, c'est celui que nous prenions quand nous allions à la Seigneurie, à la Fontaine d'Ivoire, à Sormiou. . ."

Poèmes-souvenirs, litanies marseillaises, évocation d'un temps où, regardant la mer, "Je voyais, dit-il, autre chose: "Je sentais qu'il y avait en mon cœur une même immensité".

Poète juif, homme de la lignée des enfants d'Israël, Emmanuel Eydoux est imprégné de la Bible, du Livre des Livres, si mal connu, si mal compris, et qu'il ne cesse d'approfondir depuis que tout enfant, il apprit "que sa vie a commencé il y a plus de quatre mille ans" et découvert le Chema, le Kad-dish, la prière; découvert la synagogue, "la grande paix de la synagogue". La

Bible, dont il n'a cessé d'aimer "la poésie sauvage et étincelante" depuis qu'il fut "emporté comme par une terrible tempête de Dieu" et qu'il perdit "le souffle dans ces flots impétueux".

Il est aussi le poète juif de son temps; celui qui clame aujourd'hui: "Israël est la prunelle des yeux de tout homme (..) la prunelle des yeux de toute nation qui est sur la terre".

Mais, au-delà de Marseille, au-delà de la terre de Juda, c'est un hymne d'amour que cet homme chaleureux lance depuis toujours dans le désert de l'indifférence. Hymne d'unité, appel cent fois répétés aux peuples chrétiens et aux peuples de l'Islam:

"Aimons-nous les uns les autres
Comme nous nous sommes haïs;
Respectons-nous les uns les autres
Comme nous nous sommes piétinés
et bafoués;
Accédons à notre connaissance les
uns les autres
Comme nous nous sommes ignorés
dans l'ignominie."

Hymne d'unité à l'adresse de tous les hommes. Hymne à contre-temps et à contre-courant, prophétique donc, d'un "homme de la non-violence" qui "croit à l'évolution par la droiture" et qui, en présence de Dieu, appelle ses frères à ne pas détourner la face devant l'injustice et le crime (...) et à se battre jusqu'à ce que plus jamais un homme ne dise à un autre homme: je te haïs".

* * *

Cri d'un créateur qui est, plus que le "poète de la gitane mais" — comme l'appelait Jean Ballard — plus qu'un "troubadour du paysage provençal" — comme le qualifiait le critique Rabi —, un homme de foi, qui sait que "l'Éternel est proche de ceux qui l'invoquent — comme de ceux qui ne l'invoquent pas" et qui dit vertement: "Je ne parle que de Dieu; je n'écris que de Dieu. Et je me fous de tout le reste".

Oui, c'est un poète fraternel, un montreur de paix, un de ces hommes dont le monde a besoin, qui est à l'honneur aujourd'hui. Il était temps qu'il fût, comme tel, reconnu par les siens.

Jacques BONNADIER

LA QUÉSTION! . . . Quelle Quésition?

Recueil de caricatures de Girerd
—Les Editions La Presse —

Girerd fait sourire, rire et se marrer
les lecteurs de *La Presse* depuis douze

(Suite p. 20)

LES LIVRES . . . (suite)

ans. Ses dessins à la une du journal disputent à ses grandes caricatures de la page éditoriale la faveur populaire. Pour beaucoup de gens, la journée ne commence vraiment qu'avec le coup d'oeil à ces dessins hilarants et féroces, propres à les faire s'étouffer avec leur café.

Cet album réunit les meilleures caricatures de Girerd des deux dernières années. Toutes publiées dans *La Presse*, elles feront revivre à travers le trait de plume impitoyable de ce grand caricaturiste, les faits saillants de la vie politique québécoise depuis l'arrivée au pouvoir du parti québécois. Comme la caricature est le reflet des préoccupations d'une époque, cet album constitue également un document d'une valeur historique inestimable.

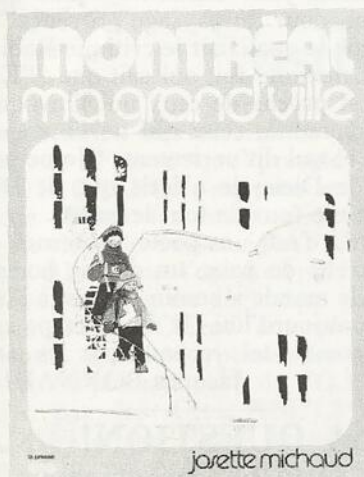
Montréal, ma grand'ville

Texte et illustrations de

Josette Michaud

—Les Editions La Presse —

Un livre magnifique, illustré d'aquarelles en couleurs, pour enseigner aux petits Montréalais à connaître leur ville. Un texte simple et pourtant propre à susciter leur curiosité. D'Hoche-laga à Montréal, en passant par Ville-Marie, l'auteur emmène l'enfant avec elle, lui faisant découvrir l'histoire à travers l'architecture et le tissu urbain. Sortant de sa rue, puis de son quartier, l'enfant découvre sa ville avant de découvrir le monde. Il y trouve ses racines et, conséquemment, un peu de lui-même.



Architecte de formation, Josette Michaud a été à l'emploi du service d'urbanisme de la Ville de Montréal pendant plusieurs années. Nul n'est mieux placé qu'elle pour faire appré-

cier les trésors de la grand'ville qu'est Montréal.

Pour l'adulte qui le lira, ce livre sera aussi le prétexte de partir à la découverte d'une ville qu'il n'a peut-être jamais vraiment regardée.

La Flétrissure

par Jacques Isorni

—Editions Flammarion —

Dans son nouveau livre, la flétrissure, Jacques Isorni révèle une correspondance qui constitue une terrible accusation, soutenue de façon inattendue, par l'intervention du pape Jean-Paul II.

On se souvient (cf. Nouvelle requête en révision pour Philippe Pétain 1978) que le ministre de la Justice a refusé d'examiner la nouvelle requête en révision entre ses mains après la découverte d'un document capital de Lord Halifax.

L'auteur affirme qu'en agissant ainsi le ministre de la Justice viole les dispositions de la loi et la Charte des Droits de l'Homme. Il en conclut que ce ministre est "en état de forfaiture" et, dès lors, passible de la Haute Cour.

Jacques Isorni accuse.

Qu'en pense le Chef de l'Etat? Celui-ci parvient à contraindre le ministre à ne plus se dérober et à prendre position officiellement. Et le ministre, par la voix du Journal Officiel, répond qu'il refuse d'appliquer la loi en ce qui concerne le Maréchal Pétain. Il n'y a

plus de recours. Le ministre est tout puissant.

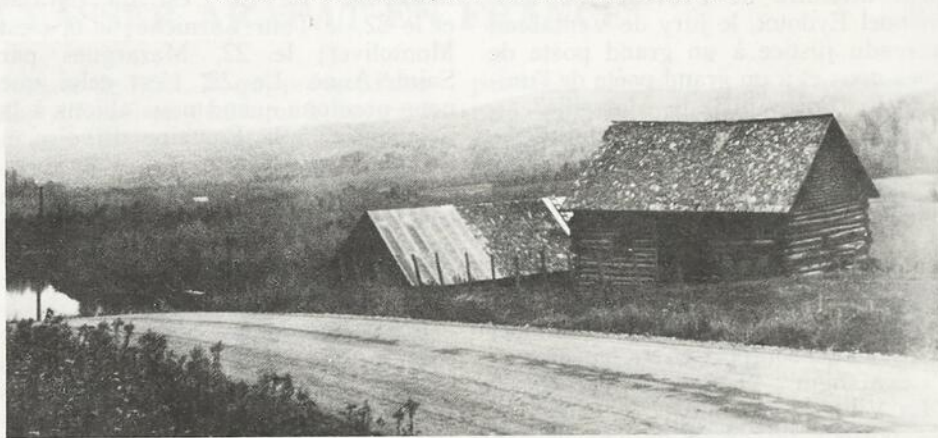
C'est alors qu'en désespoir de cause Jacques Isorni se tourne vers le pape Jean-Paul II. Il lui demande de bien vouloir lui ouvrir les archives du Vatican afin d'établir, d'après les rapports qu'adressait le nonce Mgr Valerio Valeri au Vatican, que le Maréchal s'était sacrifié pour tenter d'adoucir les souffrances du peuple français opprimé par l'ennemi. Comment peut-on condamner un homme qui s'est sacrifié pour que son peuple souffre moins! La réponse à cette lettre constitue un événement exceptionnel. Elle fut adressée de la part du pape Jean-Paul II, juste avant son départ en Pologne. Le pape entendait défendre les Droits de l'Homme partout, à l'Est comme à l'Ouest, à Paris comme à Moscou, partout où il y est porté atteinte. Jean-Paul II a pris parti pour que la justice soit rendue aussi au Maréchal Pétain.

Pour conclure la flétrissure, Jacques Isorni annonce le dépôt d'une nouvelle requête en révision reposant, cette fois, sur les seuls documents fournis par l'église.

La Terminologie: Noms et Notions

Dans la collection "Que SAIS-JE?", le volume intitulé: "*La terminologie: Noms et Notions*" d'Alain Rey, vient de paraître et il est disponible dans toutes bonnes librairies.

AFFAIRES CULTURELLES SITE HISTORIQUE À SAINT-ÉMILE



Saint-Émile d'Auclair — Le site d'établissement de Joseph Morin, à Saint-Émile d'Auclair (Témiscouata), a été classé site historique par le ministère des Affaires culturelles. La maison en bois rond construite en 1931, conserve un caractère typique de l'époque de la colonisation.